

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02229

Numéro SIREN : 523 089 399

Nom ou dénomination : BORDOVINO

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2024 sous le numéro de dépôt 9276

PROJET DE TRAITÉ DE FUSION

ENTRE

LA SOCIÉTÉ

BORDOVINO

(SOCIÉTÉ ABSORBANTE)

ET

LES SOCIÉTÉS

PROVENCE RESERVATION

VINE ESCAPE

(SOCIÉTÉS ABSORBÉES)

EN DATE DU 29 MARS 2024

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS	8
ARTICLE 2 – RÉGIME JURIDIQUE	8
ARTICLE 3 – COMPTES DE RÉFÉRENCE – MÉTHODE D'ÉVALUATION– EFFET RÉTROACTIF.....	9
3.1 – COMPTES DE RÉFÉRENCE SERVANT DE BASE À LA FUSION	9
3.2 – MÉTHODE D'ÉVALUATION DES APPORTS.....	10
3.3 – DATE D'EFFET DE LA FUSION – EFFET RÉTROACTIF	10
ARTICLE 4 – DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DE L'ACTIF APPORTÉ PAR PROVENANCE RESERVATION ET DE SON PASSIF PRIS EN CHARGE – DÉTERMINATION DE LA VALEUR NETTE DE L'APPORT	10
4.1 – DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DE L'ACTIF APPORTÉ	10
4.2 – DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DU PASSIF PRIS EN CHARGE	12
4.3 – DÉTERMINATION DE L'ACTIF NET APPORTÉ.....	13
ARTICLE 5 – DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DE L'ACTIF APPORTÉ PAR VINE ESCAPE ET DE SON PASSIF PRIS EN CHARGE – DÉTERMINATION DE LA VALEUR NETTE DE L'APPORT	13
5.1 – DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DE L'ACTIF APPORTÉ	13
5.2 – DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DU PASSIF PRIS EN CHARGE	15
5.3 – DÉTERMINATION DE L'ACTIF NET APPORTÉ.....	15
ARTICLE 6 – PROPRIÉTÉ – JOUISSANCE	16
ARTICLE 7 – OBLIGATIONS ET CONDITIONS DE L'APPORT-FUSION.....	16
7.1 – CONDITIONS INCOMBANT À LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE	16
7.2 – ENGAGEMENTS DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES.....	17
ARTICLE 8 – DÉCLARATIONS ET GARANTIES.....	18
8.1 – ÉNONCIATIONS RELATIVES À LA FUSION.....	18
8.2 – DÉCLARATIONS DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES.....	18
8.3 – DÉCLARATION SUR LE FONDS DE COMMERCE.....	19
8.4 – DÉCLARATION SUR LES BAUX.....	19
8.5 – RENONCIATION AU PRIVILÈGE DU VENDEUR ET À L'ACTION RÉGULATOIRE	19
ARTICLE 9 – DROITS D'OPPOSITION DES CRÉANCIERS	19
ARTICLE 10 – RÉALISATION DÉFINITIVE DE LA FUSION – CONDITIONS SUSPENSIVES	20
ARTICLE 11 – DISSOLUTION DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE.....	20
11.1 – DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES	20
11.2 – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES DISSOUTES	20
ARTICLE 12 – TRAITEMENT COMPTABLE DES CONSÉQUENCES DE LA FUSION	21
12.1 – TRAITEMENT DANS LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE	21
12.2 – TRAITEMENT DANS LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ALF.....	21

ARTICLE 13 – ENGAGEMENTS FISCAUX	21
13.1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	21
13.2 – ENREGISTREMENT	21
13.3 – RÉTROACTIVITÉ	21
13.4 – IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	22
13.5 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE	23
13.6 – AUTRES IMPÔTS ET TAXES	23
ARTICLE 14 – DISPOSITIONS DIVERSES	23
14.1 – NOTIFICATIONS	23
14.2 – ÉLECTION DE DOMICILE	24
14.3 – SUCCESSEURS	24
14.4 – INTÉGRALITÉ DU TRAITÉ DE FUSION	24
14.5 – DIVISIBILITÉ	24
14.6 – MODIFICATION ET RENONCIATION	24
14.7 – FRAIS	24
14.8 – DROIT APPLICABLE	24
14.9 – LITIGES	24
14.10 – FORMALITÉ DE PUBLICITÉ	24
14.11 – POUVOIRS	25
14.12 – SIGNATURE ÉLECTRONIQUE	25
LISTE DES ANNEXES AU TRAITE DE FUSION	26

PROJET DE TRAITÉ DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La société BORDOVINO, société à responsabilité limitée au capital de 44.000 euros, dont le siège social est situé 3 rue d'Enghien – 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 523 089 399, représentée par Monsieur Pierre-Jean ROMATET, son Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **BORDOVINO** » ou la « **Société Absorbante** »

DE PREMIÈRE PART

ET :

La société PROVENCE RESERVATION, société par actions simplifiée au capital de 29.000 euros, dont le siège social est situé 4 rue de la République – 84000 Avignon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 433 532 736, représentée par son Président, Monsieur Pierre-Jean ROMATET dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **PROVENCE RESERVATION** »

DE SECONDE PART

ET :

La société VINE ESCAPE, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 5.940 euros, dont le siège social est situé 12 rue Corbier – 51160 Mareuil-sur-Ay, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 810 885 301, représentée par son Gérant, Monsieur Pierre-Jean ROMATET dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « **VINE ESCAPE** »

DE TROISIÈME PART

PROVENCE RESERVATION et VINE ESCAPE étant également désignées, individuellement, la « **Société Absorbée** », et ensemble les « **Sociétés Absorbées** »

BORDOVINO, PROVENCE RESERVATION et VINE ESCAPE étant également ci-après dénommées individuellement la « **Partie** » ou collectivement les « **Parties** ».

ÉTANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

I – PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS PARTICIPANTES

1. LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

BORDOVINO est une société à responsabilité limitée qui a été immatriculée le 16 juin 2010, pour une durée de 99 ans. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 523 089 399.

Elle a pour objet :

- La conception et la vente de prestations touristiques, sous forme de parcours de visites sur le thème de l'oénotourisme, en collaboration avec des propriétés viticoles,
- La vente directe dans les propriétés partenaires de vins et de produits dérivés,
- Le négoce de vin : distribution de vins et de produits dérivés en vente à distance, par internet et mailing : achat au producteur, vente et expédition au client final, en France et à l'exportation,
- Le conseil en valorisation du patrimoine, marketing et stratégie,
- Le développement de toute activité périphérique permettant de développer la marque BORDOVINO dans le domaine du tourisme, de la distribution de vin et le conseil.
- Les transports publics routiers de voyageurs avec des véhicules n'excédant pas 9 places conducteur compris
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de société en participation ou autrement ;
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Elle est représentée par un Gérant, Monsieur Pierre-Jean ROMATET.

Son capital social, d'un montant de 44.000 euros, est totalement libéré et divisé en 440 parts sociales, d'une valeur nominale de 100 euros, intégralement détenues par la société À LA FRANÇAISE, société par actions simplifiée au capital de 196.150 Euros, dont le siège social est situé 12 rue d'Enghien – 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 840 889 240. (ci-après « **ALF** »).

BORDOVINO n'a émis aucun titre autre que les 440 parts sociales susvisées donnant immédiatement ou potentiellement droit à une partie de son capital social ou de ses droits de vote.

Les statuts n'instituent pas de droit de vote double.

Son exercice social est fixé du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Son siège social, qui est également son établissement principal, est situé 3 rue d'Enghien – 33000 Bordeaux. Elle ne dispose d'aucun établissement secondaire situé dans ou hors le ressort du R.C.S. de Bordeaux.

2. LES SOCIÉTÉS ABSORBÉES

2.1. PROVENCE RESERVATION est une société par actions simplifiée qui a été immatriculée le 13 novembre 2000, pour une durée de 50 ans, au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon, sous le numéro 433 532 736.

Elle a pour objet :

- La représentation et la promotion commerciale, auprès de professionnels du tourisme en France et à l'étranger, de tous produits dans les secteurs concernant le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, les loisirs et les transports, émanant de prestataires français ou étrangers de services touristiques, ou de voyages ;
- L'agence commerciale, pour le compte de mandants français ou étrangers, en vue de placements de produits se rapportant à l'un ou l'autre des secteurs ci-dessus spécifiés ou à tout autre secteur ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, se rapportant l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- L'organisation de voyages ou séjours individuels ou collectifs ou la vente des produits de cette activité ;
- La prestation des services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours notamment la délivrance de titres de transport, la réservation de place dans les moyens de transport de voyageurs, la mise à disposition ou la location même partielle de ces moyens de transport, la réservation de chambres dans les établissements hôteliers ou les locaux d'hébergement collectif, la délivrance de bons d'hébergement ou de restauration ;
- La prestation de services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites de ville, de sites ou de monuments, le service de guides-interprètes, d'accompagnateurs ou de courriers ;
- Le transport routier de personnes, en France et à l'étranger, pour notre compte ou le compte de mandants français ou étrangers.

Elle est représentée par un Président, Monsieur Pierre-Jean ROMATET.

Son capital social, d'un montant de 29.000 euros, est totalement libéré et divisé en 290 actions d'une valeur nominale de 100 euros, intégralement détenues par la société ALF, société par actions simplifiée au capital de 196.150 Euros, dont le siège social est situé 12 rue d'Enghien – 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 840 889 240.

PROVENCE RESERVATION n'a émis aucun titre autre que les actions précédemment évoquées, en particulier des bons de souscription ou d'achat d'actions, ou des obligations donnant immédiatement ou potentiellement droit à une partie de son capital social ou de ses droits de vote.

Les statuts n'instituent pas de droit de vote double.

Son exercice social est fixé du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Son siège social, qui est également son établissement principal, est situé 4 rue de la République – 84000 Avignon. Elle dispose d'un établissement secondaire dans le ressort du R.C.S. d'Avignon sis 61 rue de la Grande Fusterie – BP 11 – 84000 Avignon.

2.2. VINE ESCAPE est une société à responsabilité limitée qui a été immatriculée le 17 avril 2015, pour une durée de 99 ans. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 810 885 301.

Elle a pour objet :

- La production et la commercialisation de toute prestation touristique et événementielle, notamment des séjours, circuits, voyages et forfaits touristiques, comprenant des prestations de transport, restauration, visites, activités de loisirs, dégustations, hébergement, fourniture d'informations touristiques et de promotion du tourisme et toutes autres prestations et services nécessaires à l'organisation et à la réservation de tels événements touristiques ;
- Le transport routier de personnes avec des véhicules respectant les réglementations et autorisations délivrées par les autorités compétentes à la société et à toute personne concernée ;
- Le commerce de détail de vins avec une activité de débit de boissons ;
- La restauration traditionnelle ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Elle est représentée par un Gérant, Monsieur Pierre-Jean ROMATET.

Son capital social, d'un montant de 5.940 euros, est totalement libéré et divisé en 594 parts sociales, d'une valeur nominale de 10 euros, intégralement détenues par un associé unique comme indiqué ci-après.

VINE ESCAPE n'a émis aucun titre autre que les 594 parts sociales susvisées donnant immédiatement ou potentiellement droit à une partie de son capital social ou de ses droits de vote.

Les statuts n'instituent pas de droit de vote double.

Son exercice social est fixé du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Son siège social, qui est également son établissement principal, est situé 12 rue Corbier – 51160 Mareuil-sur-Ay. Elle ne dispose d'aucun établissement secondaire situé dans ou hors le ressort du R.C.S. de Reims.

3. LIENS ENTRE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE ET LES SOCIÉTÉS ABSORBÉES

ALF, société par actions simplifiée au capital de 196.150 Euros, dont le siège social est situé 12 rue d'Enghien – 33000 Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 840 889 240, détient, à ce jour, la totalité des titres représentant la totalité du capital et des droits de vote de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées.

À l'issue de la Fusion, objet du présent Traité de Fusion, le contrôle de la Société Absorbante restera inchangé.

Monsieur Pierre-Jean ROMATET, Gérant de la Société Absorbante, est également Président de PROVENCE RESERVATION et Gérant de VINE ESCAPE.

II – MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Le capital social des sociétés participantes étant directement détenu par la société ALF, la Fusion projetée constitue une opération de restructuration interne.

Plus particulièrement, cette opération s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation de l'organigramme juridique du groupe, en vue de sa simplification, et afin de rationaliser les coûts de gestion actuels de structures juridiques distinctes et réaliser ainsi des économies d'échelle, tout en permettant, au plan opérationnel, la réunion des compétences et du savoir des sociétés participantes sous une même entité, dans un objectif commun de croissance et meilleure lisibilité vis-à-vis des clients et fournisseurs.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'exécution du présent Traité, les termes et expressions dont la première lettre apparait en majuscules, auront la signification précisée ci-après :

- « **Annexes** » signifie les documents joints en annexe au Traité ainsi que les annexes de ces annexes, lesquels font partie intégrante du Traité avec son Préambule ;
- « **Date d'Effet** » signifie le 1^{er} janvier 2024 comme stipulé à l'article 3.3 ci-après ;
- « **Date de Réalisation** » signifie le jour où la Fusion deviendra définitive, par suite de la réalisation des conditions stipulées à l'Article 10 du Traité ;
- « **Période Intercalaire** » signifie la période entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation ;
- « **Fusion** » signifie l'opération de fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées, objet des présentes ;
- « **Société(s) Absorbée(s)** » a la signification qui lui est attribuée dans la désignation des Parties ;
- « **Société Absorbante** » a la signification qui lui est attribuée dans la désignation des Parties ;
- « **Traité** » a la signification qui lui est attribuée au Préambule.

ARTICLE 2 - RÉGIME JURIDIQUE

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives stipulées à l'Article 10 ci-après, PROVENCE RESERVATION et VINE ESCAPE font respectivement apport à titre de fusion à BORDOVINO, qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit, de l'ensemble des éléments d'actif composant leur patrimoine, moyennant la prise en charge par BORDOVINO de l'intégralité de leur passif, tel que le tout existera à la Date de Réalisation définitive de la Fusion, sans exception ni réserve.

Cette Fusion est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce, tels qu'ils ont été modifiés par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés, dite loi « Soilihi ».

Les Parties étant des sociétés par actions simplifiées ou des sociétés à responsabilité limitée, et la société ALF s'engageant à conserver la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées en permanence jusqu'à la réalisation de la Fusion, les dispositions des articles L. 236-11, L. 236-23 et L. 236-2 du Code de Commerce sont spécialement applicables à ladite Fusion, sous réserve du respect de cet engagement.

En conséquence, il ne sera pas établi de rapport d'échange et il ne sera pas procédé à l'émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante en rémunération des apports respectifs des Sociétés Absorbées, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de Commerce.

Cette Fusion, qui entre dans le champ des dispositions de l'article 210-0 A, 3° du Code Général des Impôts et de l'article 301 B de l'annexe II audit Code, sera réalisée sous le bénéfice des régimes fiscaux visés aux articles 210 A, 816 et 257 bis du Code Général des Impôts, selon les modalités stipulées aux articles 12 et 13 ci-après.

La Fusion opérant, en vertu des dispositions de l'article L. 236-3, I du Code de commerce, une transmission universelle de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de chacune des Sociétés Absorbées, qui feront l'objet d'une dissolution sans liquidation, à la Date de Réalisation, il est précisé que, sous réserve de la réalisation des conditions et formalités stipulées dans ce Traité :

- tous les éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations de chacune des Sociétés Absorbées, sans exception ni réserve, y compris le droit d'agir en justice, composant le fonds de commerce des Sociétés Absorbées et plus largement leur patrimoine, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations réalisées depuis la Date d'Effet, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, seront transmis à la Société Absorbante ;
- l'énumération de l'actif apporté par chacune des Sociétés Absorbées, et du passif pris en charge figurant aux articles 4 et 5 ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif ;
- le patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées sera intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion ; et
- le résultat de toutes opérations actives et passives effectuées depuis la Date d'Effet par les Sociétés Absorbées bénéficiera ou sera supporté par la Société Absorbante, comme indiqué à l'article 6 ci-après.

ARTICLE 3 - COMPTES DE RÉFÉRENCE – MÉTHODE D'ÉVALUATION – EFFET RÉTROACTIF

3.1 - COMPTES DE RÉFÉRENCE SERVANT DE BASE À LA FUSION

Pour établir les termes et conditions de la Fusion, les Parties ont décidé de retenir les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des Sociétés Absorbées, arrêtés par le représentant légal de celles-ci les 26 et 27 février 2024, tels qu'ils figurent en annexe (**Annexe 1**). Lesdits comptes sociaux ont été soumis à l'approbation de l'Associé unique de chacune des Sociétés Absorbées le 29 mars 2024.

Il est expressément convenu que la référence aux éléments d'actif apportés et de passif pris en charge, tels qu'ils existent au 31 décembre 2023, en vue de l'établissement des conditions de la Fusion, restera sans incidence sur la consistance effective du patrimoine des Sociétés Absorbées qui sera intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion.

De même, pour établir les termes et conditions de la Fusion, les Parties ont décidé de retenir les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Société Absorbante, arrêtés par le Gérant de celle-ci le 7 mars 2024, tels qu'ils figurent en annexe (**Annexe 2**). Lesdits comptes sociaux ont été soumis à l'approbation de l'Associé unique de la Société Absorbante le 29 mars 2024.

3.2 - MÉTHODE D'ÉVALUATION DES APPORTS

Conformément aux dispositions de l'article 743-1 du Plan comptable général (ci-après le « **PCG** »), telles qu'elles résultent du Règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, modifié par les Règlements n°2017-01 du 5 mai 2017 et n°2019-06 du 8 novembre 2019 de cette même Autorité, les éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la Société Absorbée à la Date de Réalisation seront apportés à la Société Absorbante sur la base de leur valeur nette comptable au 31 décembre 2023, dès lors que la Fusion objet du présent Traité peut être qualifiée d'opération impliquant des entités sous contrôle commun, au sens des dispositions de l'article 741-1 du PCG.

3.3 - DATE D'EFFET DE LA FUSION – EFFET RÉTROACTIF

Conformément à la faculté offerte par les dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, les Parties conviennent que la Fusion aura un effet rétroactif, au plan comptable et fiscal, à la Date d'Effet fixée au 1^{er} janvier 2024. En conséquence, comme indiqué aux articles 4 et 5 ci-dessous, toutes les opérations actives et passives effectuées, sous leur responsabilité et en leur nom, par les Sociétés Absorbées pendant la Période Intercalaire seront reprises par la Société Absorbante, ces opérations étant réputées faites pour le compte de celle-ci d'un point de vue fiscal et comptable à compter de la Date d'Effet.

ARTICLE 4 - DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DE L'ACTIF APPORTÉ PAR PROVENCE RESERVATION ET DE SON PASSIF PRIS EN CHARGE – DÉTERMINATION DE LA VALEUR NETTE DE L'APPORT

4.1 - DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DE L'ACTIF APPORTÉ

Sont apportés les éléments d'actif ci-après désignés valorisés au bilan de PROVENCE RESERVATION au 31 décembre 2023 pour une valeur nette comptable détaillée comme suit, étant précisé ici que les valeurs indiquées ci-après sont des valeurs nettes, les valeurs brutes, et le montant des amortissements ou provisions figurant en **Annexe 1** :

4.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

— Concessions, brevets et droits similaires 3.104 €

L'ensemble des immobilisations incorporelles ci-dessus étant apporté pour sa valeur nette comptable soit : 3.104 €

étant précisé, pour mémoire, que le fonds de commerce comprend notamment :

- La clientèle, l'achalandage, l'enseigne « PROVENCE RESERVATION », tous noms commerciaux utilisés par PROVENCE RESERVATION et le droit de se dire successeur de PROVENCE RESERVATION dans l'exploitation de l'activité et du fonds de commerce transférés au titre de la Fusion ;
- toutes études et tous les documents commerciaux, administratifs ou financiers, et en général, tous documents quelconques appartenant à PROVENCE RESERVATION ;

- la propriété pleine et entière ou le droit d'usage de tous droits incorporels et notamment tous droits de propriété intellectuelle, dont PROVENCE RESERVATION pourrait disposer, en ce compris tous noms de domaine ;
- tous droits portant sur les logiciels, progiciels ou autres programmes informatiques en ce compris leur matériel de conception préparatoire et la documentation y afférents, et ce quel qu'en soit le support, en ce compris tous sites web ;
- le bénéfice et la charge de l'ensemble des contrats, accords, autorisations, marchés et engagements écrits ou oraux qui auront pu être passés avec les tiers et notamment avec tous clients et fournisseurs pour les besoins de l'exploitation de l'activité et du fonds de commerce transférés au titre de la Fusion ;
- et, plus généralement, tous éléments ayant trait à l'exploitation dudit fonds de commerce.

4.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Autres immobilisations corporelles pour 6.745 €

**L'ensemble des immobilisations corporelles ci-dessus étant apporté
pour sa valeur nette comptable soit : 6.745 €**

4.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- Autres participations 646.880 €
- Autres immobilisations financières 5.169 €

**L'ensemble des immobilisations financières ci-dessus étant apporté
pour sa valeur nette comptable soit : 652.049 €**

4.1.4. ACTIF CIRCULANT

- Avances et acomptes versés sur commandes 38.962 €
- Clients et comptes rattachés 285.747 €
- Autres créances (fournisseurs débiteurs) 16.928 €
- Autres créances (État, taxes sur le chiffre d'affaires) 90.318 €
- Autres créances (autres) 375 €
- Disponibilités 237.218 €
- Charges constatées d'avance 9.780 €

L'ensemble de l'actif circulant ci-dessus étant apporté, après prise en charge des charges constatées d'avance, pour sa valeur nette comptable soit : 679.328 €

4.1.5. VALEUR NETTE COMPTABLE TOTALE DES ACTIFS APPORTÉS

Compte tenu des évaluations ci-dessus, la valeur nette comptable des éléments d'actif apportés par PROVENCE RESERVATION, Société Absorbée, s'établit comme suit :

- Immobilisations incorporelles 3.104 €
- Immobilisations corporelles 6.745 €
- Immobilisations financières 652.049 €
- Actif circulant 679.328 €

Total des éléments d'actif apportés 1.341.226 €

4.2 - DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DU PASSIF PRIS EN CHARGE

En conséquence de l'absorption de la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion, la Société Absorbante accepte de prendre à sa charge l'ensemble des éléments de passif de la Société Absorbée existant à la Date de Réalisation définitive de la Fusion, comprenant les dettes, charges et provisions ci-après, et s'engage à acquitter au lieu et place de la Société Absorbée ses éléments de passif, à concurrence de leur valeur nette comptable, soit :

4.2.1. DETTES FINANCIÈRES

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit..... 170.570 €
- Emprunts et dettes financières diverses..... 164.831 €

L'ensemble des dettes financières ci-dessus étant pris en charge pour sa valeur comptable
soit 335.401€

4.2.2. DETTES D'EXPLOITATION

- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours..... 40.879 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 46.256 €
- Dettes fiscales et sociales (personnel)..... 21.656 €
- Dettes fiscales et sociales (organismes sociaux) 24.579 €
- Dettes fiscales et sociales (État, taxes sur le chiffre d'affaires) 49.868 €
- Dettes fiscales et sociales (autres impôts, taxes et assimilés)..... 2.595 €
- Autres dettes..... 290 €

L'ensemble des dettes d'exploitation ci-dessus étant pris en charge pour sa valeur comptable
soit 186.123 €

4.2.3. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

- Produits constatés d'avance..... 112.012 €

L'ensemble des produits constatés d'avance ci-dessus étant pris en charge pour sa valeur comptable
soit 112.012 €

4.2.4. TOTAL DES ÉLÉMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

Compte tenu des évaluations ci-dessus, le passif pris en charge par la Société Absorbante s'établit comme suit :

- Dettes financières..... 335.401 €
- Dettes d'exploitation 186.123 €
- Produits constatés d'avance..... 112.012 €

Total des éléments de passif pris en charge..... 633.536 €

Il est en outre précisé que le cas échéant, en dehors du passif ci-dessus, la Société Absorbante prendra à sa charge, tous les engagements qui ont pu être contractés par la Société Absorbée et qui, en raison de leur caractère éventuel, seront repris « hors bilan » (avals, cautions, garanties ou autres engagements donnés par la Société Absorbée.

4.3 - DÉTERMINATION DE L'ACTIF NET APPORTÉ

- L'actif apporté par la Société Absorbée ayant une valeur de :1.341.226 €
- Le passif pris en charge par la Société Absorbante s'élevant à:..... 633.536 €

L'ACTIF NET APPORTÉ S'ÉLÈVE À : 707.690 €

Il est précisé, en tant que de besoin, que dans l'hypothèse où, par suite d'erreurs ou d'omissions, certains éléments d'actifs et/ou de passifs n'auraient pas été mentionnés au présent Traité de fusion, ces éléments seront réputés être la propriété de la Société Absorbante à la Date de Réalisation de la Fusion.

Les Parties prennent acte que pendant la Période Intercalaire, l'activité de PROVENCE RESERVATION ne devrait pas générer de pertes susceptibles d'affecter substantiellement la valeur des apports à la Date de Réalisation de la Fusion.

ARTICLE 5 - DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DE L'ACTIF APPORTÉ PAR VINE ESCAPE ET DE SON PASSIF PRIS EN CHARGE – DÉTERMINATION DE LA VALEUR NETTE DE L'APPORT

5.1 - DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DE L'ACTIF APPORTÉ

Sont apportés les éléments d'actif ci-après désignés valorisés au bilan de VINE ESCAPE au 31 décembre 2023 pour une valeur nette comptable détaillée comme suit, étant précisé ici que les valeurs indiquées ci-après sont des valeurs nettes, les valeurs brutes, et le montant des amortissements ou provisions figurant en **Annexe 1** :

5.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires4.500 €

L'ensemble des immobilisations incorporelles ci-dessus étant apporté pour sa valeur nette comptable soit : 4.500 €

étant précisé, pour mémoire, que le fonds de commerce comprend notamment :

- La clientèle, l'achalandage, l'enseigne « VINE ESCAPE », tous noms commerciaux utilisés par VINE ESCAPE et le droit de se dire successeur de VINE ESCAPE dans l'exploitation de l'activité et du fonds de commerce transférés au titre de la Fusion ;
- toutes études et tous les documents commerciaux, administratifs ou financiers, et en général, tous documents quelconques appartenant à VINE ESCAPE ;
- la propriété pleine et entière ou le droit d'usage de tous droits incorporels et notamment tous droits de propriété intellectuelle, dont VINE ESCAPE pourrait disposer ;
- tous droits portant sur les logiciels, progiciels ou autres programmes informatiques en ce compris leur matériel de conception préparatoire et la documentation y afférents, et ce quel qu'en soit le support, en ce compris tous sites web ;

- le bénéfice et la charge de l'ensemble des contrats, accords, autorisations, marchés et engagements écrits ou oraux qui auront pu être passés avec les tiers et notamment avec tous clients et fournisseurs pour les besoins de l'exploitation de l'activité et du fonds de commerce transférés au titre de la Fusion ;
- et, plus généralement, tous éléments ayant trait à l'exploitation dudit fonds de commerce.

5.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

– Constructions	1.749 €
– Installations techniques, matériel et outillage industriels.....	436 €
– Autres immobilisations corporelles	15.218 €

**L'ensemble des immobilisations corporelles ci-dessus étant apporté
pour sa valeur nette comptable soit : 17.403 €**

5.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

– Autres immobilisations financières.....	3.267 €
---	---------

**L'ensemble des immobilisations financières ci-dessus étant apporté
pour sa valeur nette comptable soit : 3.267 €**

5.1.4. ACTIF CIRCULANT

– Clients et comptes rattachés	68.613 €
– Autres créances (organismes sociaux).....	27.706 €
– Autres créances (État, taxe sur le chiffre d'affaires).....	24.879 €
– Autres créances (autres)	5.898 €
– Valeurs mobilières de placement	15.000 €
– Disponibilités.....	155.717 €
– Charges constatées d'avance	463 €

**L'ensemble de l'actif circulant ci-dessus étant apporté, après prise en charge
des charges constatées d'avance, pour sa valeur nette comptable
soit :..... 298.276 €**

5.1.5. VALEUR NETTE COMPTABLE TOTALE DES ACTIFS APPORTÉS

Compte tenu des évaluations ci-dessus, la valeur nette comptable des éléments d'actif apportés par la Société Absorbée s'établit comme suit :

– Immobilisations incorporelles	4.500 €
– Immobilisations corporelles	17.403 €
– Immobilisations financières	3.267 €
– Actif circulant	298.276 €

Total des éléments d'actif apportés 323.446 €

5.2 - DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DU PASSIF PRIS EN CHARGE

En conséquence de l'absorption de la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion, la Société Absorbante accepte de prendre à sa charge l'ensemble des éléments de passif de la Société Absorbée existant à la Date de Réalisation définitive de la Fusion, comprenant les dettes, charges et provisions ci-après, et s'engage à acquitter au lieu et place de la Société Absorbée ses éléments de passif, à concurrence de leur valeur nette comptable, soit :

5.2.1. DETTES FINANCIÈRES

- Emprunts auprès des établissements de crédit 139.462 €

L'ensemble des dettes financières ci-dessus étant pris en charge pour sa valeur comptable

soit 139.462 €

5.2.2. DETTES D'EXPLOITATION

- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 11.585 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 30.167 €
- Dettes fiscales et sociales (personnel) 6.064 €
- Dettes fiscales et sociales (organismes sociaux) 8.858 €
- Dettes fiscales et sociales (État, taxes sur chiffres d'affaires) 14.243 €
- Dettes fiscales et sociales (autres impôts, taxes et assimilés) 1.165 €
- Autres dettes 3.978 €

L'ensemble des dettes d'exploitation ci-dessus étant pris en charge pour sa valeur comptable

soit 76.060 €

5.2.3. TOTAL DES ÉLÉMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

Compte tenu des évaluations ci-dessus, le passif pris en charge par la Société Absorbante s'établit comme suit :

- Dettes financières : 139.462 €
- Dettes d'exploitation : 76.060 €

Total des éléments de passif pris en charge : 215.522 €

Il est en outre précisé que le cas échéant, en dehors du passif ci-dessus, la Société Absorbante prendra à sa charge, tous les engagements qui ont pu être contractés par la Société Absorbée et qui, en raison de leur caractère éventuel, seront repris « hors bilan » (avals, cautions, garanties ou autres engagements donnés par la Société Absorbée).

5.3 - DÉTERMINATION DE L'ACTIF NET APPORTÉ

- L'actif apporté par la Société Absorbée ayant une valeur de 323.446 €
- Le passif pris en charge par la Société Absorbante s'élevant à 215.522 €

L'ACTIF NET APPORTÉ S'ÉLÈVE À : 107.924 €.

Il est précisé, en tant que de besoin, que dans l'hypothèse où, par suite d'erreurs ou d'omissions, certains éléments d'actif et/ou de passif n'auraient pas été mentionnés au présent Traité de fusion, ces éléments seront réputés être la propriété de la Société Absorbante à la Date de Réalisation de la Fusion.

Les Parties prennent acte que, pendant la Période Intercalaire, l'activité de VINE ESCAPE ne devrait pas générer de pertes susceptibles d'affecter substantiellement la valeur des apports à la Date de Réalisation de la Fusion.

ARTICLE 6 - PROPRIÉTÉ – JOUISSANCE

À compter de la Date d'Effet définie à l'article 1 ci-dessus, la Société Absorbante aura la propriété pleine et entière, et, à ce titre, la jouissance de l'intégralité des éléments d'actif qui composeront le patrimoine des Sociétés Absorbées à la Date de Réalisation.

Toutes les opérations actives et passives effectuées sous leur responsabilité et en leur nom par les Sociétés Absorbées depuis la Date d'Effet, seront reprises par la Société Absorbante dans son compte de résultat, comme si elle avait été propriétaire et avait eu la jouissance des biens apportés depuis cette date.

À compter de la Date d'Effet, tous droits corporels et incorporels ainsi que tous produits quelconques se rapportant aux éléments d'actif apportés, appartiendront à la Société Absorbante.

Corrélativement, tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents à ces mêmes éléments d'actif incomberont à la Société Absorbante qui accepte dès maintenant de prendre à son nom et pour son compte, au jour où la remise des biens lui sera faite, la totalité du patrimoine des Sociétés Absorbées.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS ET CONDITIONS DE L'APPORT-FUSION

La Fusion objet du présent Traité est réalisée sous les charges et conditions ordinaires de fait, et de droit, applicables, et notamment, sous les termes et conditions suivants que les Parties s'obligent à exécuter :

7.1 – CONDITIONS INCOMBANT À LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

7.1.1. CONDITIONS GÉNÉRALES

- (i) prendre les biens et droits apportés dans la consistance et l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation sans pouvoir élever aucune réclamation, ni prétendre à aucune indemnité, pour quelque cause que ce soit ;
- (ii) acquitter, à compter de la Date de Réalisation, les contributions, impôts, taxes et impositions légales, primes ou cotisations d'assurance, ainsi que toutes autres charges quelconques de nature auxquels l'exploitation des biens et droits apportés pourrait donner lieu ;
- (iii) sauf dispositions particulières stipulées dans le présent Traité, faire son affaire personnelle, à compter de la Date de Réalisation, de la poursuite ou de la résiliation de tout accord, contrat, marché, traité, convention ou engagement, écrits ou oraux, et être purement et simplement subrogée, par le seul fait de la réalisation de la Fusion, dans tous les droits et obligations résultant desdits accords en cours avec tous tiers, clients ou fournisseurs le tout à ses risques et périls ;
- (iv) exécuter ou résilier, à compter de la Date de Réalisation, toutes assurances de toutes natures se rapportant aux biens apportés ;
- (v) payer tous les droits, taxes et émoluments des présentes et de leur suite ;

- (vi) être débitrice des créanciers des Sociétés Absorbées aux lieu et place de celles-ci, sans novation à leur égard; en conséquence, acquitter le passif des Sociétés Absorbées qu'elle a pris en charge, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, le paiement de tous intérêts, assumer l'exécution de tous titres de créances, comme les Sociétés Absorbées étaient tenues de le faire, et avec toutes exigibilités anticipées s'il y a lieu; la Société Absorbante prendra à sa charge toutes garanties afférentes qui auraient pu être conférées par les Sociétés Absorbées ;
- (vii) être subrogée purement et simplement dans tous les droits pouvant résulter au profit des Sociétés Absorbées des créances contre tous tiers se rapportant aux biens et droits apportés au titre des présentes y compris dans toutes actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui y sont attachés ;
- (viii) être intégralement subrogée dans les droits des Sociétés Absorbées pour intenter ou suivre toutes actions judiciaires; effectuer toutes transactions, recevoir ou payer toutes sommes dues suite à ces décisions ;
- (ix) remplir, à ses frais, toutes les formalités prescrites par la loi et les règlements en vue de rendre tous les apports réalisés dans le cadre de la présente Fusion opposables aux tiers.

7.1.2. DISPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL TRANSFÉRÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail, la Société Absorbante reprendra automatiquement et définitivement, à compter de la Date de Réalisation, l'ensemble des contrats de travail du personnel des Sociétés Absorbées à la Date de Réalisation de la Fusion, avec toutes les obligations et tous les engagements y attachés, comprenant notamment (cette liste n'étant pas limitative) la rémunération variable, les droits à treizième mois, le paiement d'autres bonus, les congés payés, RTT, CET, et plus généralement toute charge liée aux contrats de travail du personnel transféré, et sera, par le seul fait de la réalisation de la Fusion, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge desdits contrats.

7.1.3. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRATS EN COURS

Il est précisé à toutes fins utiles que lorsqu'aux termes d'un contrat transmis en application des dispositions du présent Traité, PROVENCE RESERVATION ou VINE ESCAPE selon le cas, dispose d'une faculté de substitution, son transfert à la Société Absorbante produira ses effets tant entre les Parties qu'à l'égard du tiers cocontractant dès la Date de Réalisation de la Fusion.

Pour les contrats ne prévoyant pas une telle faculté de substitution ou subordonnant la transmission du contrat à un accord formel du cocontractant, leur transfert ne produira ses effets à l'égard du tiers cocontractant qu'à compter de la date de son accord sur le transfert, étant précisé qu'à défaut d'accord formel, celui-ci pourra résulter d'une acceptation de fait dans l'exécution du contrat par le tiers cocontractant.

7.2 – ENGAGEMENTS DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES

7.2.1. Les Sociétés Absorbées s'engagent, à compter de la date des présentes jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à conduire les affaires sociales dans le cours normal des affaires à intervenir à l'issue de la Fusion, sans procéder à des dispositions ou distribution des biens et droits apportés autres que celles rendues nécessaires pour leur gestion courante, afin que, dans toute la mesure du possible, la valeur de l'actif net apporté par elles ne soit pas remise en cause pendant cette période et à recueillir l'accord préalable et exprès de la Société Absorbante pour tout engagement dépassant ce cadre.

7.2.2. Sans préjudice de ce qui est dit ci-après, dans l'hypothèse où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, les Sociétés Absorbées solliciteront en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires afin de pouvoir en justifier auprès de la Société Absorbante préalablement à la Date de Réalisation.

7.2.3. Les Sociétés Absorbées s'obligent à fournir à la Société Absorbante, à première demande, tous concours, renseignements, signatures, justificatifs dont cette dernière pourrait avoir besoin vis-à-vis de quiconque en vue de permettre la transmission des biens et droits apportés et l'entier effet des présentes.

7.2.4. Les Sociétés Absorbées s'engagent, à première réquisition de la Société Absorbante, à faire établir tous actes complémentaires, réitératifs, confirmatifs ou infirmatifs de la Fusion et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

ARTICLE 8 - DÉCLARATIONS ET GARANTIES

8.1 – ÉNONCIATIONS RELATIVES À LA FUSION

Il est rappelé que le régime juridique de la fusion exclut l'application des règles propres à la cession du fonds de commerce et qu'il n'y a donc pas lieu d'effectuer les formalités de publicité spéciales prévues par l'article L. 141-21 du Code de commerce.

Il est également rappelé que les opérations de fusion ne constituent pas une aliénation à titre onéreux au sens de l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme et la présente Fusion n'entre donc pas dans le champ d'application du droit de préemption des communes prévu par ce texte.

8.2 – DÉCLARATIONS DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES

Les Sociétés Absorbées déclarent, chacune en ce qui les concernent, que :

- (i) Elles ont la pleine propriété des éléments d'actif apportés ;
- (ii) Il n'existe aucun obstacle de leur chef à la libre disposition des biens apportés ;
- (iii) Elles ne sont pas en état de cessation de paiements, ni susceptibles de l'être ;
- (iv) Elles ne font l'objet d'aucune procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire ;
- (v) Elles ne sont pas susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires ultérieures pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de leurs biens, ou de toute autre mesure pouvant faire obstacle à la réalisation de la Fusion ;
- (vi) Les biens leur appartenant ou exploités par elles ne sont grevés d'aucune inscription de quelque nature que ce soit, à savoir privilège, sûreté, nantissement, droits de gage, droit, revendication, hypothèques, charges, servitude ou restriction de quelque nature que ce soit, toutes options de vente ou d'achat, promesses sur offres ou autres droits de tiers (y compris tout usufruit, droit indivis) ou toute promesse des droits et options énoncés ci-dessus), ni aucune promesse de sûreté et plus généralement qu'ils sont libres de tout droit des tiers. Il est précisé que les deux inscriptions figurant sur l'état joint en Annexe 3 du présent Traité, se rapportant à des contrats de crédit-bail conclus par l'une des Sociétés absorbées, VINE ESCAPE, sont en cours de radiation, les contrats de crédit-bail concernés ayant été cédés.

8.3 – DÉCLARATION SUR LE FONDS DE COMMERCE

8.3.1. DÉCLARATIONS CONCERNANT PROVENCE RESERVATION

Le représentant légal de PROVENCE RESERVATION déclare que PROVENCE RESERVATION est propriétaire en toute propriété de son fonds de commerce pour l'avoir créé lors de la constitution de la Société le 13 novembre 2000.

8.3.2. DÉCLARATIONS CONCERNANT VINE ESCAPE

Le représentant légal de VINE ESCAPE déclare que VINE ESCAPE est propriétaire en toute propriété de son fonds de commerce pour l'avoir créé lors de la constitution de la Société le 17 avril 2015.

8.4 – DÉCLARATION SUR LES BAUX

La Société Absorbante reconnaît avoir reçu une copie du contrat de bail conclu par chacune des Sociétés Absorbées et avoir connaissance des charges et conditions desdits baux.

La transmission de ces baux étant effectuée par voie de fusion réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce et L. 145-16 du Code de commerce, la Société Absorbante sera, nonobstant toutes stipulations contraires, substituée aux Sociétés Absorbées, cette substitution aux Sociétés Absorbées ayant lieu dans tous les droits et obligations découlant de ces baux.

Comme conséquence des dispositions légales rappelées ci-dessus, la Société Absorbante s'engage expressément par les présentes à se substituer en totalité aux Sociétés Absorbées pour l'exécution des obligations incombant à cette dernière, notamment pour le paiement des loyers.

8.5 – RENONCIATION AU PRIVILÈGE DU VENDEUR ET À L'ACTION RÉSOLUTOIRE

Les Sociétés Absorbées déclarent en tant que de besoin renoncer à tous droits de privilège ainsi qu'à l'action résolutoire pouvant lui appartenir contre la Société Absorbante à raison de l'exécution des charges de toute nature, imposées à cette dernière comme condition de la Fusion, notamment à raison de la charge de l'acquit du passif. En conséquence, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce ne sera prise à l'issue de la Fusion.

ARTICLE 9 - DROITS D'OPPOSITION DES CRÉANCIERS

Tout créancier ayant une créance sur PROVENCE RESERVATION ou sur VINE ESCAPE (i) à la date de publication de l'avis de projet de fusion inséré au nom de chacune des sociétés participant à l'opération, au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (B.O.D.A.C.C) ou (ii) le cas échéant, de la mise en ligne de l'avis de projet de fusion sur le site internet respectif de chacune des sociétés participant à l'opération pourra s'opposer à la Fusion dans le délai légal de trente (30) jours suivant la date de cette publication ou de cette mise en ligne selon le cas, dans les conditions prévues à l'Article L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce ; l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

ARTICLE 10 - RÉALISATION DÉFINITIVE DE LA FUSION – CONDITIONS SUSPENSIVES

10.1. Indépendamment de l'accomplissement des formalités légales préalables à la Fusion, les Parties décident que cette dernière ne deviendra définitive que sous réserve de la réalisation de la condition suspensive suivante :

- (i) Approbation de la Fusion et du Traité de Fusion correspondant par l'Associé Unique de la Société Absorbante ;
- (ii) Obtention de tous les accords, garanties et autorisations nécessaires, du fait de la réalisation de la Fusion, à la poursuite de l'activité d'agence de voyages, conformément aux dispositions du Code du tourisme.

10.2. À défaut de réalisation des conditions suspensives stipulées ci-dessus au plus tard le 30 novembre 2024 et sauf prorogation décidée par les Parties, le présent Traité sera considéré comme caduc le 30 novembre 2024 à 00h00, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire et sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'une ou l'autre des Parties.

La réalisation de la condition suspensive visée ci-dessus sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme de l'acte constatant leur réalisation, signé par l'Associé unique de la Société Absorbante.

ARTICLE 11 - DISSOLUTION DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

11.1 - DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES

Les Sociétés Absorbées se trouveront dissoutes de plein droit à l'issue de la décision de l'Associé unique de la Société Absorbante qui constatera la réalisation définitive de la Fusion dans les conditions prévues à l'article 10 ci-dessus.

Du fait de la reprise par la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif des Sociétés Absorbées, la dissolution de ces dernières ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

11.2 - DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES DISSOUTES

En conséquence de la dissolution des Sociétés Absorbées à la Date de Réalisation, l'Associé unique de celles-ci désignera un ou plusieurs mandataires de son choix, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- poursuivre la réalisation définitive des apports effectués à titre de Fusion et, notamment, signer tous actes et accomplir toutes démarches et formalités ;
- constater, si besoin est, sous la forme de son choix, la réalisation définitive de la Fusion ;
- remettre à la Société Absorbante les biens inclus dans l'apport, signer à cet effet tout document, acte et pièce utile, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, et accomplir tous actes et formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine, tant actif que passif, des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante ;

- retirer auprès de toutes administrations, établissements et banques, ou y déposer tous titres, cautionnements ou sommes appartenant aux Sociétés Absorbées, en donner quittance et décharge ;
- remplir toutes formalités, faire toutes déclarations, notamment auprès des administrations, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque, et en particulier requérir du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris la radiation des Sociétés Absorbées ;
- et, en cas de difficultés, engager ou suivre toutes instances jusqu'à l'entière exécution de tous jugements ou arrêts.

ARTICLE 12 - TRAITEMENT COMPTABLE DES CONSÉQUENCES DE LA FUSION

12.1 – TRAITEMENT DANS LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

Conformément aux dispositions de l'article 746-1 du PCG, la Société Absorbante inscrira le montant de l'actif net correspondant à la contrepartie des apports de chacune des Sociétés Absorbées en report à nouveau.

12.2 – TRAITEMENT DANS LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ALF

Conformément aux dispositions de l'article 746-2 du PCG, dans les comptes de la société ALF détentrice des titres de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées, la valeur brute et les éventuelles dépréciations des titres des Sociétés Absorbées seront ajoutées à la valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la Société Absorbante.

Les valeurs comptables brutes des titres des Sociétés Absorbées seront réparties uniformément sur la valeur unitaire des titres de la Société Absorbante.

ARTICLE 13 - ENGAGEMENTS FISCAUX

13.1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées déclarent que :

- (i) Elles sont passibles de l'impôt sur les sociétés ;
- (ii) La Fusion emportera dissolution des Sociétés Absorbées.

13.2 - ENREGISTREMENT

Conformément aux termes de l'article 816 du Code général des impôts, la Fusion, intervenant entre personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, sera enregistrée gratuitement.

13.3 - RÉTROACTIVITÉ

Les Parties déclarent que la Fusion prendra rétroactivement effet, sur le plan fiscal, au 1^{er} janvier 2024. De ce fait, les résultats des Sociétés Absorbées réalisés depuis cette date seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante. En conséquence, la Société Absorbante s'engage à établir sa déclaration de résultats et à liquider son impôt au titre de l'exercice en cours, tant en raison de sa propre activité que des activités et opérations effectuées pour son propre compte depuis le 1^{er} janvier 2024 par les Sociétés Absorbées concernant les biens apportés conformément à l'article 4 et 5 des présentes.

13.4 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En matière d'impôt sur les sociétés, les Parties déclarent placer la présente Fusion sous le régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts. En conséquence, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions légales suivantes:

- (i) reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez les Sociétés Absorbées et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion ;
- (ii) se substituer, le cas échéant, aux Sociétés Absorbées pour la réintégration des plus-values et/ou résultats dont l'imposition aurait été différée chez ces dernières ;
- (iii) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues dans le cadre de la Fusion ou des biens qui leur sont assimilés, en application des dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts, d'après la valeur que ces biens avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées à la Date d'Effet ;
- (iv) le cas échéant, réintégrer dans ses bénéfices imposables, selon les modalités prévues à l'article 210 A du Code général des impôts, les plus-values éventuelles dégagées par les Sociétés Absorbées dans le cadre de la présente Fusion sur les biens amortissables apportés; étant spécifié à cet égard, qu'en vertu des dispositions de l'article 210 A précité, la cession de l'un des biens amortissables reçus entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession (la cession s'entendant de toute opération de vente, apport, mise au rebut, etc.) ;
- (v) inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés, en application des dispositions du 3 de l'article 210 A du Code général des impôts, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées à la Date d'Effet. À défaut, la Société Absorbante devra comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la Fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures des Sociétés Absorbées
- (vi) pour les éléments de l'actif immobilisé, à inscrire dans son bilan l'ensemble des écritures comptables des Sociétés Absorbées et à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures des Sociétés Absorbées ;
- (vii) à se substituer, le cas échéant, à tous les engagements qu'auraient pu prendre les Sociétés Absorbées à l'occasion d'opérations de fusions ou d'apports partiels d'actifs soumises au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du Code général des impôts, notamment quant à la conservation des titres et au suivi des valeurs fiscales des biens transmis dans le cadre de ces opérations qui seraient compris dans la présente Fusion.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 54 *septies* du Code général des impôts, les Parties s'engagent à joindre à leur déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration (dit état de suivi des plus-values) faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 *quindécies* de l'annexe III au Code général des impôts, ainsi qu'à tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 *septies*, II du Code général des impôts.

13.5 - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

En application des dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, l'apport-fusion décrit à l'article 4 et 5 des présentes ne sera pas soumis à la TVA dès lors que :

- cet apport-fusion est réalisé dans le cadre de la transmission d'une universalité de biens au profit de la Société Absorbante ; et
- la Société Absorbante est réputée continuer la personne de la Société Absorbée à raison de sa qualité de bénéficiaire de l'universalité de biens. La Société Absorbante s'engage donc à soumettre à la TVA les cessions ultérieures desdits biens et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues à l'article 207 de l'annexe II au Code général des impôts, qui auraient été exigibles si la Société Absorbée avait continué à utiliser lesdits biens.

13.6 - AUTRES IMPÔTS ET TAXES

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée et acquittera, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, tous autres impôts, taxes et contributions auxquels pourraient être assujettis les biens qui lui sont apportés en vertu du présent Traité.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS DIVERSES

14.1 - NOTIFICATIONS

Toute notification prévue au Traité devra être effectuée par écrit comme il est dit au présent article aux adresses suivantes :

- | | |
|---------------------------------|---|
| (a) Société Absorbante : | BORDOVINO
À l'attention du Gérant
3 rue d'Enghien – 33000 Bordeaux |
| (b) Sociétés Absorbées : | PROVENCE RESERVATION
À l'attention du Président
4 rue de la République – 84000 Avignon |
| | VINE ESCAPE
À l'attention du Gérant
12 rue Corbier – 51160 Mareuil-sur-Ay |

Une notification sera considérée comme valablement effectuée lorsqu'elle est délivrée de la manière suivante :

- à la date de sa remise, si elle est remise personnellement à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- à la date de sa première présentation, si elle est délivrée par courrier recommandé A.R. à l'adresse indiquée ci-dessus.

Chaque Partie pourra à tout moment modifier l'adresse, ou une autre information indiquée ci-dessus sous la seule réserve d'en notifier préalablement les autres Parties conformément au présent article.

14.2 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les Parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

14.3 - SUCESSEURS

Le présent Traité s'imposera aux éventuels successeurs et ayants droit de chacune des Parties qui en bénéficieront.

14.4 - INTÉGRALITÉ DU TRAITÉ DE FUSION

Le Traité, les Annexes, et tout autre document signé en application de ce Traité, remplacent toutes les discussions, accords ou correspondances antérieurs entre les Parties et/ou leurs conseils, et constituent l'expression définitive et complète de la volonté des Parties.

14.5 - DIVISIBILITÉ

La nullité d'une clause pour quelque cause que ce soit n'entraînera pas la nullité des autres clauses et la validité du présent Traité n'en sera pas affectée.

14.6 - MODIFICATION ET RENONCIATION

Le Traité ne peut être modifié, et la renonciation à l'une de ses dispositions n'est possible, que par un écrit qui devra être valablement signé par la Partie contre laquelle la modification ou la renonciation est invoquée.

14.7 - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires relatifs à la négociation, rédaction et mise en œuvre des documents nécessaires en relations avec le présent Traité seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

14.8 - DROIT APPLICABLE

Le Traité est soumis en toutes ses dispositions au droit français.

14.9 - LITIGES

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tous différends qui pourraient surgir entre elles à l'occasion de l'exécution du présent Traité, et ce dans un délai d'un (1) mois à compter de la constatation du différend.

Si après cette période le différend concernant la validité, l'exécution, la résiliation ou l'interprétation de la présente Fusion subsistait, celui-ci sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

14.10 - FORMALITÉ DE PUBLICITÉ

Les Parties effectueront immédiatement les formalités légales dans les délais impartis et rempliront toutes obligations de publicité requises par la loi et, une fois la réalisation de la Fusion intervenue, s'assureront que ladite Fusion et le transfert des éléments d'actif et de passif en résultant est valide et opposable aux tiers.

Projet de Traité de Fusion – Bordovino / Provence Réservation / Vine Escape

En particulier les Parties procéderont à l'enregistrement du présent Traité auprès du greffe de leur Tribunal de commerce respectif et à la publication de l'annonce concernant les opérations envisagées par les présentes au B.O.D.A.C.C., ou sur leurs sites internet conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce, sans délai à compter de la signature du présent Traité.

14.11 - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications, selon le cas, et notamment auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris.

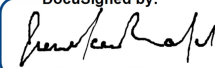
14.12 - SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties sont convenus de signer électroniquement le Traité par le biais du service www.docusign.com, en s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent Traité par le service www.docusign.com.

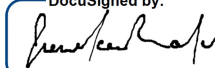
Chaque Partie reconnaît qu'elle a reçu toutes les informations requises pour la signature électronique du présent Traité et qu'elle a signé le présent Traité par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le présent Traité.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacune des Parties n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque Partie à cet accord. La remise d'une copie électronique du présent Traité directement par DocuSign à chacune des Parties constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque partie au présent Traité.

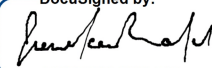
Signé électroniquement, le 29 mars 2024

DocuSigned by:

A21BB5C34F984B2...

Pour **BORDOVINO**
Monsieur Pierre-Jean Romatet,
Gérant

DocuSigned by:

A21BB5C34F984B2

Pour **PROVENCE RESERVATION**
Monsieur Pierre-Jean Romatet
Président

DocuSigned by:

A21BB5C34F984B2...

Pour **VINE ESCAPE**
Monsieur Pierre-Jean Romatet
Gérant

LISTE DES ANNEXES AU TRAITÉ DE FUSION

Annexe 1 : Comptes des Sociétés Absorbées au 31 décembre 2023

Annexe 2 : Comptes de la Société Absorbante au 31 décembre 2023

Annexe 3 : État des inscriptions de suretés et privilèges accordés par VINE ESCAPE et PROVENCE RESERVATION

ANNEXE 1 :

COMPTES DES SOCIÉTÉS ABSORBÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Jean-Michel BECHET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



Jérôme PARISOT

Associé

Société VINE ESCAPE
12 rue de Corbier
51160 AY-CHAMPAGNE
SIRET : 810 885 301 00012

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

V ERAN & ASSOCIES

SARL au capital de 120.000 €
298 Rue du Bon Vent - 84140 MONTFAVET - Tél : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - Email : contact@veran-associes.fr
150 Place Céréalis - Bât Le Cérès - 30133 LES ANGLES - Tél : +33 4 90 90 04 25

www.veran-associes.com

SIREN 410 439 111 - FRP FR244104391 11

VINE ESCAPE
12 rue de Corbier
51160 AY-CHAMPAGNE

Comptes annuels

31/12/2022



VERAN & ASSOCIÉS
298 RUE DU BON VENT – 84140 MONTFAVET • Tél : 04.90.89.16.14
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille

BILAN ET RESULTAT

VINE ESCAPE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	8 750	4 147	4 603	0,85	5 020	1,39
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	2 725	703	2 022	0,37	2 294	0,63
Installations techniques, matériel & outillage industriels	21 385	17 646	3 739	0,69	8 016	2,21
Autres immobilisations corporelles	40 223	22 937	17 285	3,18	19 810	5,47
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 267		3 267	0,60	3 267	0,90
TOTAL (I)	76 349	45 433	30 916	5,68	38 407	10,60
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises					1 800	0,50
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	94 823		94 823	17,43	35 834	9,89
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					869	0,24
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	40 544		40 544	7,45	13 487	3,72
. Autres	3 746		3 746	0,69	28 127	7,77
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	15 000		15 000	2,76	15 000	4,14
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	357 899		357 899	65,77	220 064	60,76
Charges constatées d'avance	1 219		1 219	0,22	8 622	2,38
TOTAL (II)	513 230		513 230	94,32	323 804	89,40
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	589 579	45 433	544 146	100,00	362 212	100,00

VINE ESCAPE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 5 940)	5 940 1,09	5 940 1,64
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	62 034 11,40	62 034 17,13
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	594 0,11	594 0,16
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	34 890 6,41	34 890 9,63
Report à nouveau	-100 014 -18,37	-87 268 -24,08
Résultat de l'exercice	18 082 3,32	-12 746 -3,51
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	21 526 3,96	3 444 0,95
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	198 538 36,49	237 692 65,62
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		1 567 0,43
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	18 102 3,33	21 148 5,84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 693 40,93	55 145 15,22
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	3 658 0,67	8 674 2,39
. Organismes sociaux	22 288 4,10	24 087 6,65
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	48 312 8,88	4 010 1,11
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 220 0,59	187 0,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 809 1,07	6 259 1,73
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	522 620 96,04	358 768 99,05
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	544 146 100,00	362 212 100,00

VINE ESCAPE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	1 065		1 065	0,09	36 384	12,43	-35 319	-97,06		
Production vendue biens										
Production vendue services	1 136 488		1 136 488	99,91	256 439	87,57	880 049	343,18		
Chiffres d'Affaires Nets	1 137 553		1 137 553	100,00	292 823	100,00	844 730	288,48		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			10 723	0,94	140 995	48,15	-130 272	-92,38		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			17 729	1,56	4 973	1,70	12 756	256,51		
Autres produits			21	0,00	8	0,00	13	162,50		
Total des produits d'exploitation (I)			1 166 026	102,50	438 799	149,85	727 227	165,73		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					13 086	4,47	-13 086	-100,00		
Variation de stock (marchandises)			1 800	0,16	20 766	7,09	-18 966	-91,32		
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			1 014 315	89,17	289 544	98,88	724 771	250,31		
Impôts, taxes et versements assimilés			2 372	0,21	2 355	0,80	17	0,72		
Salaires et traitements			156 963	13,80	125 049	42,70	31 914	25,52		
Charges sociales			14 709	1,29	11 190	3,82	3 519	31,45		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 885	0,87	10 615	3,63	-730	-6,87		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			139	0,01	13	0,00	126	969,23		
Total des charges d'exploitation (II)			1 200 183	105,51	472 619	161,40	727 564	153,94		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-34 157	-2,99	-33 820	-11,54	-337	-0,99		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			82	0,01	60	0,02	22	36,67		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			82	0,01	60	0,02	22	36,67		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			1 568	0,14	1 201	0,41	367	30,56		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			1 568	0,14	1 201	0,41	367	30,56		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 486	-0,12	-1 141	-0,38	-345	-30,23		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-35 643	-3,12	-34 961	-11,99	-682	-1,94		

VINE ESCAPE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			3 056	1,04	-3 056	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	54 747	4,81	21 417	7,31	33 330	155,62
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	54 747	4,81	24 473	8,36	30 274	123,70
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			138	0,05	-138	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 022	0,09	2 119	0,72	-1 097	-51,76
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 022	0,09	2 257	0,77	-1 235	-54,71
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	53 725	4,72	22 215	7,59	31 510	141,84
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 220 855	107,32	463 332	158,23	757 523	163,49
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 202 773	105,73	476 078	162,58	726 695	152,64
RÉSULTAT NET	18 082	1,59	-12 746	-4,34	30 828	241,86
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	28 195	2,48	46 755	15,97	-18 560	-39,69
Dont Crédit-bail immobilier						

VINE ESCAPE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	8 750	4 147	4 603	0,85	5 020	1,39
205000 LOGICIEL, CONCESSION BREVET LICENCE	8 750		8 750	1,61	8 750	2,42
280500 AMORTIS. LOGICIELS		4 147	-4 147	-0,75	-3 730	-1,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	2 725	703	2 022	0,37	2 294	0,63
214000 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	2 725		2 725	0,50	2 725	0,75
281400 AMORT. CONSTRUCTIONS SOL D'AUTRUI		703	-703	-0,12	-431	-0,11
Installations techniques, matériel & outillage industriels	21 385	17 646	3 739	0,69	8 016	2,21
215000 MATERIEL ET OUTILLAGE	21 385		21 385	3,93	21 385	5,90
281500 AMORTIS. MATERIEL ET OUTILLAGE		17 646	-17 646	-3,23	-13 369	-3,68
Autres immobilisations corporelles	40 223	22 937	17 285	3,18	19 810	5,47
218100 INSTAL.GALES, AGENCT, AMENAGT.DIV.	14 693		14 693	2,70	14 693	4,06
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	1 042		1 042	0,19	410	0,11
218300 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	10 937		10 937	2,01	10 937	3,02
218400 MOBILIER	13 550		13 550	2,49	11 906	3,29
281810 AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT. DIV		6 167	-6 167	-1,12	-4 075	-1,12
281820 AMORTIS. MATERIEL DE TRANSPORT		249	-249	-0,04	-23	-0,00
281830 AMORTIS. MATER.BUREAU ET MOBILIER		10 115	-10 115	-1,85	-9 565	-2,63
281840 AMORT. MOBILIER		6 406	-6 406	-1,17	-4 472	-1,22
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 267		3 267	0,60	3 267	0,90
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	3 267		3 267	0,60	3 267	0,90
TOTAL (I)	76 349	45 433	30 916	5,68	38 407	10,60
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises					1 800	0,50
370000 STOCKS DE MARCHANDISES					1 800	0,50
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	94 823		94 823	17,43	35 834	9,89
411000 CLIENTS	94 643		94 643	17,39	35 834	9,89
418100 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	180		180	0,03		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					869	0,24
431000 CAISSE URSSAF					505	0,14

VINE ESCAPE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
438700 CHARGES SOCIALE PRODUITS A RECEVOIR					365	0,10
Etat, impôts sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	40 544		40 544	7,45	13 487	3,72
445620 TVA DEDUCTIBLE S/IMMOBILISATIONS	330		330	0,06		
445660 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	12 127		12 127	2,23	11 424	3,15
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	14 779		14 779	2,72	476	0,13
445720 TVA COLLECTEE 10%					851	0,23
445800 TVA A REGULARISER					266	0,07
445830 TVA REMBOURSEMENT DEMANDE	10 000		10 000	1,84		
445860 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	165		165	0,03	470	0,13
445870 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	126		126	0,02		
445888 TVA SUR ACOMPTE CLIENTS	3 017		3 017	0,55		
Autres	3 746		3 746	0,69	28 127	7,77
409800 FOURNISSEURS - AAR	3 746		3 746	0,69	221	0,06
448700 ETAT - PRODUITS A RECEVOIR					19 252	5,32
467000 DEBITEUR CREDITEUR DIVERS COLLECTIF					3 650	1,01
467002 DEBITEURS / CREDITEURS DIVERS					5 004	1,38
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	15 000		15 000	2,76	15 000	4,14
508100 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15 000		15 000	2,76	15 000	4,14
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	357 899		357 899	65,77	220 064	60,76
512100 CIC EST	333 270		333 270	61,25	199 542	55,09
512110 SPENDESK	4 211		4 211	0,77		
512200 CRCA	78		78	0,01	263	0,07
512700 COMPTE A TERME	20 262		20 262	3,72	20 191	5,57
518700 BANQUES PRODUITS A RECEVOIR	29		29	0,01	20	0,01
530000 CAISSE	49		49	0,01	49	0,01
Charges constatées d'avance	1 219		1 219	0,22	8 622	2,38
486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 219		1 219	0,22	8 622	2,38
TOTAL (II)	513 230		513 230	94,32	323 804	89,40
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	589 579	45 433	544 146	100,00	362 212	100,00

VINE ESCAPE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 940)	5 940	1,09	5 940	1,64
101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE, VERSE	5 940	1,09	5 940	1,64
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	62 034	11,40	62 034	17,13
104100 PRIME D'EMISSION	62 034	11,40	62 034	17,13
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	594	0,11	594	0,16
106100 RESERVES LEGALES	594	0,11	594	0,16
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	34 890	6,41	34 890	9,63
106800 AUTRES RESERVES	34 890	6,41	34 890	9,63
Report à nouveau	-100 014	-18,37	-87 268	-24,08
119000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)	-100 014	-18,37	-87 268	-24,08
Résultat de l'exercice	18 082	3,32	-12 746	-3,51
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	21 526	3,96	3 444	0,95
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	198 538	36,49	237 692	65,62
164103 PRET CIC 33708 208802 06	198 460	36,47	237 600	65,60
168840 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	77	0,01	92	0,03
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			1 567	0,43
455120 C/C ASSOCIE ALAF			1 567	0,43
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	18 102	3,33	21 148	5,84
419100 CLIENTS - ACOMPTES SUR COMMANDES	18 102	3,33	21 148	5,84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 693	40,93	55 145	15,22
401000 FOURNISSEURS	221 448	40,70	52 100	14,38
408100 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 245	0,23	3 045	0,84
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 658	0,67	8 674	2,39
421000 PERSONNEL REMUNERATIONS COLLECTIF			4 973	1,37
428200 PERSONNEL - PROVISION CONGES PAYES	3 658	0,67	3 700	1,02
. Organismes sociaux	22 288	4,10	24 087	6,65
431000 CAISSE URSSAF	233	0,04		
437200 CAISSE MUTUELLE ET PREVOYANCE	338	0,06	91	0,03

VINE ESCAPE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
437300 CAISSE RETRAITE	1 259	0,23	1 258	0,35
438200 CHARGES A PAYER - CONGES PAYES	937	0,17	1 480	0,41
438600 ORGANISMES SOC. - CHARGES A PAYER	19 520	3,59	21 259	5,87
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	48 312	8,88	4 010	1,11
445722 TVA COLLECTEE 20%	9 580	1,76	4 010	1,11
445800 TVA A REGULARISER	32 771	6,02		
445881 TVA SUR SOLDE CLIENTS	5 961	1,10		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 220	0,59	187	0,05
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	146	0,03	57	0,02
448600 ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	3 074	0,56	130	0,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 809	1,07	6 259	1,73
411000 CLIENTS	926	0,17		
419800 CLIENTS - AAE	935	0,17		
467001 DEBITEURS / CREDITEURS DIVERS	3 422	0,63	2 706	0,75
467201 MATTHIAS COLLARD	526	0,10	3 553	0,99
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	522 620	96,04	358 768	99,05
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	544 146	100,00	362 212	100,00

VINE ESCAPE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	1 065		1 065	0,09	36 384	12,43	-35 319	-97,06	
707500 VENTES DE CHAMPAGNES 20%	1 065		1 065	0,09	33 564	11,46	-32 499	-96,82	
707900 VENTES DE CHAMPAGNES (EXP)					2 820	0,96	-2 820	-100,00	
Production vendue biens									
Production vendue services	1 136 488		1 136 488	99,91	256 439	87,57	880 049	343,18	
704005 PRESTATIONS DE SERVICES (MARGE)	915 833		915 833	80,51			915 833	N/S	
704800 TVA SUR LA MARGE ENCAISSEE	-44 222		-44 222	-3,88			-44 222	N/S	
706400 PRESTATIONS DE SERVICES 10%	184 166		184 166	16,19	188 376	64,33	-4 210	-2,22	
706500 PRESTATIONS DE SERVICES 20%	68 711		68 711	6,04	68 062	23,24	649	0,95	
708500 VENTES - MISE A DISPO DES VEN	12 000		12 000	1,05			12 000	N/S	
Chiffres d'Affaires Nets	1 137 553		1 137 553	100,00	292 823	100,00	844 730	288,48	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			10 723	0,94	140 995	48,15	-130 272	-92,38	
740000 SUBVENTIONS EXPLOITATION			10 723	0,94	140 995	48,15	-130 272	-92,38	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			17 729	1,56	4 973	1,70	12 756	256,51	
791000 TRANSFERTS DE CHARGES EXPLOITATION			16 614	1,46	3 650	1,25	12 964	355,18	
791100 TRANSFERTS DE CHARGES NON SOUMIS			1 115	0,10			1 115	N/S	
791500 AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES					1 323	0,45	-1 323	-100,00	
Autres produits			21	0,00	8	0,00	13	162,50	
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE			21	0,00	8	0,00	13	162,50	
Total des produits d'exploitation (I)			1 166 026	102,50	438 799	149,85	727 227	165,73	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					13 086	4,47	-13 086	-100,00	
607000 ACHATS MARCHANDISES (FRANCE)					13 086	4,47	-13 086	-100,00	
Variation de stock (marchandises)			1 800	0,16	20 766	7,09	-18 966	-91,32	
603700 VARIAT. STOCKS MARCHANDISES			1 800	0,16	20 766	7,09	-18 966	-91,32	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 014 315	89,17	289 544	98,88	724 771	250,31	
604000 ACHATS DEGUSTATIONS - RECEPTIONS			2 509	0,22	2 933	1,00	-424	-14,45	
604005 ACHATS DEGUSTATIONS (MARGE)			821	0,07			821	N/S	
604100 PS ACCOMPAGNMNT GROUPE TOURISTIQUES			19 413	1,71	14 756	5,04	4 657	31,56	
604101 PS ACCOMP. GROUPE TOURIST. (BOURGOG)			4 110	0,36			4 110	N/S	
604105 PS ACCOMP. GROUPE TOURIST. (MARGE)			25 439	2,24			25 439	N/S	
604200 PS VISITES ET DEGUSTATIONS			58 405	5,13	28 529	9,74	29 876	104,72	
604201 PS VISITES ET DEGUSTATIONS (BOURGOG)			383	0,03	315	0,11	68	21,59	
604205 PS VISITES ET DEGUSTATIONS (MARGE)			142 478	12,52			142 478	N/S	
604210 PS CLOS CORBIER			68 869	6,05	48 992	16,73	19 877	40,57	
604215 PS CLOS CORBIER (MARGE)			148 618	13,06			148 618	N/S	
604300 PS DE TRANSPORT VISITES			6 413	0,56	3 040	1,04	3 373	110,95	
604305 PS DE TRANSPORT VISITES (MARGE)			18 311	1,61			18 311	N/S	
604306 PS DE TRANSPORT TYLENE (MARGE)			308 874	27,15			308 874	N/S	
604410 PS D'HOTEL CLIENTS VISITES			303	0,03	1 920	0,66	-1 617	-84,21	
604415 PS D'HOTEL CLIENTS VISITES (MARGE)			1 379	0,12			1 379	N/S	
604500 PS DE LOISIRS VISITES			300	0,03	1 050	0,36	-750	-71,42	
604505 PS DE LOISIRS (MARGE)			4 579	0,40			4 579	N/S	
604600 PS PERSONNELS EXTERIEURS					9 571	3,27	-9 571	-100,00	
606140 CARBURANT			5 670	0,50	7 800	2,66	-2 130	-27,30	
606300 PETITS MATERIELS			3 599	0,32	2 546	0,87	1 053	41,36	
606310 VETEMENTS DE TRAVAIL			4 185	0,37			4 185	N/S	
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			1 267	0,11	479	0,16	788	164,51	
611000 SOUS-TRAITANCE			55 602	4,89	26 605	9,09	28 997	108,99	

VINE ESCAPE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
612201 CREDIT BAIL VITO EH-870-HB			2 801	0,96	-2 801	-100,00
612202 CREDIT BAIL VITO EK-685-YJ			7 562	2,58	-7 562	-100,00
612203 CREDIT BAIL TRAFIC NAV. EV-990-EM	4 678	0,41	7 017	2,40	-2 339	-33,32
612204 CREDIT BAIL VITO EV-070-NV	7 967	0,70	11 400	3,89	-3 433	-30,10
612206 CREDIT BAIL VITO FE-399-GN	7 817	0,69	11 493	3,92	-3 676	-31,97
612207 CREDIT BAIL SPACE TOURER FZ-018-PJ	7 733	0,68	6 482	2,21	1 251	19,30
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	14 400	1,27	12 900	4,41	1 500	11,63
613500 LOCATIONS DE MATERIEL	539	0,05	3 435	1,17	-2 896	-84,30
613502 LOCATION VOLKSWAGEN EV-711-AR	4 484	0,39	5 965	2,04	-1 481	-24,82
613580 LOCATIONS INFORMATIQUES	152	0,01	177	0,06	-25	-14,11
613590 LOCATION DIVERSES VEHICULES	471	0,04	1 966	0,67	-1 495	-76,03
614000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIET?	2 400	0,21	2 025	0,69	375	18,52
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER			33	0,01	-33	-100,00
615500 ENTRETIEN MATERIEL	546	0,05			546	N/S
615510 ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	7 178	0,63	7 816	2,67	-638	-8,15
615511 LAVAGES VEHICULES	226	0,02	1 189	0,41	-963	-80,98
615600 MAINTENANCE	2 086	0,18	1 339	0,46	747	55,79
616000 ASSURANCES	1 683	0,15	9 343	3,19	-7 660	-81,98
616110 ASSURANCE SUR LOC/LEASING	1 408	0,12	2 294	0,78	-886	-38,61
616160 ASSURANCE SUR EMPRUNTS	400	0,04	300	0,10	100	33,33
618100 DOCUMENTATION			34	0,01	-34	-100,00
618500 FRAIS DE SEMINAIRES	2 827	0,25			2 827	N/S
621100 PERSONNEL INTERIMAIRE	3 693	0,32			3 693	N/S
622600 HONORAIRES	28 221	2,48	25 933	8,86	2 288	8,82
622700 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	295	0,03	40	0,01	255	637,50
623100 PUBLICITE, ANNONCES, INSERT	6 392	0,56	1 442	0,49	4 950	343,27
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	68	0,01			68	N/S
624000 TRANSPORT	211	0,02	4 637	1,58	-4 426	-95,44
625000 DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEPTIONS	15 084	1,33	2 955	1,01	12 129	410,46
625001 FRAIS DE DEPLACEMENT (BOURGOGNE)	370	0,03	1 010	0,34	-640	-63,36
625500 FRAIS DEMENAGEMENT	550	0,05			550	N/S
626100 FRAIS POSTAUX	161	0,01	2 146	0,73	-1 985	-92,49
626500 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 711	0,15	2 369	0,81	-658	-27,77
627000 SERVICES BANCAIRES	1 503	0,13	1 645	0,56	-142	-8,62
627400 FRAIS BPI	1 002	0,09	668	0,23	334	50,00
627810 COMMISSIONS CARTES BANCAIRES	4 071	0,36	953	0,33	3 118	327,18
628100 COTISATIONS DIVERSES	2 462	0,22	1 639	0,56	823	50,21
Impôts, taxes et versements assimilés	2 372	0,21	2 355	0,80	17	0,72
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	409	0,04	384	0,13	25	6,51
633300 PARTICIPATION FORMATION CONTINUE	330	0,03	498	0,17	-168	-33,72
635110 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIAL	791	0,07	920	0,31	-129	-14,01
635130 AUTRES IMPOTS LOCAUX	282	0,02	94	0,03	188	200,00
635140 TAXES SUR LES VEHICULES SOCIETES	98	0,01			98	N/S
635412 CARTES GRISES	462	0,04	459	0,16	3	0,65
Salaires et traitements	156 963	13,80	125 049	42,70	31 914	25,52
641100 SALAIRES BRUTS (SALARIES)	60 035	5,28	53 142	18,15	6 893	12,97
641110 ACTIVITE PARTIELLE	141	0,01	1 487	0,51	-1 346	-90,51
641150 SALAIRES GERANCE	63 147	5,55	43 400	14,82	19 747	45,50
641152 PART MADELIN NON DEDUCTIBLE	15	0,00	14	0,00	1	7,14
641153 CSG NON DEDUCTIBLE	2 407	0,21	1 507	0,51	900	59,72
641160 COTISATIONS SOCIALES GERANT MAJORIT	25 895	2,28	16 162	5,52	9 733	60,22
641170 COT. SOCIALES GERANT LOI MADELIN	603	0,05	580	0,20	23	3,97
641200 PROVISION CONGES PAYES	-42	0,00	-421	-0,13	379	90,02
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 761	0,33	4 669	1,59	-908	-19,44
641400 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 000	0,09	4 510	1,54	-3 510	-77,82
Charges sociales	14 709	1,29	11 190	3,82	3 519	31,45
645100 COT. SOCIALES SALAIRES URSSAF	11 552	1,02	7 644	2,61	3 908	51,13
645200 COT.SOCIALES SALAIRES MUTUELLE/PREV	932	0,08	1 482	0,51	-550	-37,10
645300 COT.SOCIALES SALAIRES RETRAITE	2 714	0,24	2 088	0,71	626	29,98
645820 CH. SOCIALES SUR CONGES A PAYER	-543	-0,04	-168	-0,05	-375	-223,20

VINE ESCAPE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	56	144	-88	-61,10
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 885	10 615	-730	-6,87
681100 DOT. AMORT IMMOBILISATIONS	9 885	10 615	-730	-6,87
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	139	13	126	969,23
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	139	13	126	969,23
Total des charges d'exploitation (II)	1 200 183	472 619	727 564	153,94
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-34 157	-33 820	-337	-0,99
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	82	60	22	36,67
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	82	60	22	36,67
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)	82	60	22	36,67
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés	1 568	1 201	367	30,56
661100 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	1 568	1 201	367	30,56
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	1 568	1 201	367	30,56
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 486	-1 141	-345	-30,23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-35 643	-34 961	-682	-1,94
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 056	-3 056	-100,00
771500 SUBVENTION EQUILIBRE		3 000	-3 000	-100,00
771800 AUTRES PRODUITS EXCEPT. DE GESTION		56	-56	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	54 747	21 417	33 330	155,62
775000 PRODUITS CESSIONS ELEMENTS ACTIF	45 912	20 417	25 495	124,87
777000 QP SUBVENTIONS INVESTISSEMENT		1 000	-1 000	-100,00
778000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 836		8 836	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	54 747	24 473	30 274	123,70
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		138	-138	-100,00
671200 PENALITES, AMENDES NON DEDUCTIBLES		60	-60	-100,00
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS		78	-78	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 022	2 119	-1 097	-51,76
675000 VALEURS COMPT. ELEMENTS ACTIF CEDES	1 022	2 119	-1 097	-51,76
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 022	2 257	-1 235	-54,71
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	53 725	22 215	31 510	141,84
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				

VINE ESCAPE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 220 855	463 332	757 523	163,49
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 202 773	476 078	726 695	152,64
RÉSULTAT NET	18 082	-12 746	30 828	241,86
	<i>Bénéfice</i>	<i>Perte</i>		
Dont Crédit-bail mobilier	28 195	46 755	-18 560	-39,69
612201 CREDIT BAIL VITO EH-870-HB		2 801	-2 801	-100,00
612202 CREDIT BAIL VITO EK-685-YJ		7 562	-7 562	-100,00
612203 CREDIT BAIL TRAFIC NAV. EV-990-EM	4 678	7 017	-2 339	-33,32
612204 CREDIT BAIL VITO EV-070-NV	7 967	11 400	-3 433	-30,10
612206 CREDIT BAIL VITO FE-399-GN	7 817	11 493	-3 676	-31,97
612207 CREDIT BAIL SPACE TOURER FZ-018-PJ	7 733	6 482	1 251	19,30
Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXES LEGALES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 544 145,98 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 18 082,04 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	03 ans
Brevets	NA
Agencements, aménagements des terrains	NA
Constructions sur sol d'autrui	10 ans
Agencement des constructions	NA
Matériel et outillage	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 10 ans
Matériel de transport	NA
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des marchandises. Les rabais, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Au 01/07/2022, la société VINE ESCAPE, dans un souci d'alignement méthode groupe a externalisé la fonction transport. Par conséquent, il est à noter le passage en TVA sur marge depuis le 01/07/2022 avec la fabrication de forfait touristique.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	8 750		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	2 725		
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	21 385		
Autres installations, agencements, aménagements	14 693		
Matériel de transport	410		1 771
Matériel de bureau, informatique, mobilier	22 843		1 645
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	62 056		3 415
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 267		
TOTAL	3 267		
TOTAL GENERAL	74 073		3 415

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			8 750	8 750
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			2 725	2 725
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			21 385	21 385
Autres installations, agencements, aménagements			14 693	14 693
Matériel de transport		1 139	1 042	1 042
Matériel de bureau, informatique, mobilier			24 487	24 487
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		1 139	64 333	64 333
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			3 267	1 600
TOTAL			3 267	1 600
TOTAL GENERAL		1 139	76 349	74 683

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	3 730	417		4 147
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	431	273		703
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	13 369	4 277		17 646
Installations générales, agencements divers	4 075	2 092		6 167
Matériel de transport	23	343	117	249
Matériel de bureau, informatique, mobilier	14 038	2 483		16 521
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	31 935	9 468	117	41 286
TOTAL GENERAL	35 666	9 885	117	45 433

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	417				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	273				
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 277				
Installations générales, agencements divers	2 092				
Matériel de transport	343				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 483				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	9 468				
TOTAL GENERAL	9 885				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 267		3 267
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	94 823	94 823	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	40 544	40 544	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 746	3 746	
Charges constatées d'avance	1 219	1 219	
TOTAL GENERAL	143 598	140 331	3 267
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	198 538	59 130	139 408	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	222 693	222 693		
Personnel et comptes rattachés	3 658	3 658		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 288	22 288		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	48 312	48 312		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	3 220	3 220		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 809	5 809		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	504 518	365 111	139 408	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	39 140			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	180
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	3 746
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	29
TOTAL	3 955

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 245
Dettes fiscales et sociales	27 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	935
TOTAL	29 446

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	1 219	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	1 219	

Commentaires :

Jean-Michel BECHET

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes



Jérôme PARISOT

Associé

Société PROVENCE RESERVATION

4 rue de la République

84000 AVIGNON

SIRET : 433 532 736 00058

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

VERAN & ASSOCIES

SARL au capital de 120.000 €

298 Rue du Bon Vent - 84140 MONTFAVET - Tél : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - Email : contact@veran-associes.fr
150 Place Céréalis - Bât Le Cérés - 30133 LES ANGLÉS - Tél : +33 4 90 90 04 25

www.veran-associes.com

SIREN 410 439 111 - FRP FR244104391 11

PROVENCE RESERVATION
4 rue de la République
84000 AVIGNON

Comptes annuels

31/12/2022



VERAN & ASSOCIÉS
298 RUE DU BON VENT – 84140 MONTFAVET • Tél : 04.90.89.16.14
Société d'Expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille

BILAN ET RESULTAT

PROVENCE RESERVATION

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	22 120	17 440	4 680	0,34	1 819	0,13
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	17 590	12 438	5 152	0,37	4 849	0,35
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	646 880		646 880	46,38	646 880	46,22
Créances rattachées à des participations	138 267		138 267	9,91		
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 169		5 169	0,37	4 511	0,32
TOTAL (I)	830 026	29 878	800 147	57,37	658 060	47,01
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	34 740		34 740	2,49	4 823	0,34
Clients et comptes rattachés	91 689		91 689	6,57	17 346	1,24
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	250		250	0,02	5 913	0,42
. Personnel					1 513	0,11
. Organismes sociaux					6 255	0,45
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	98 466		98 466	7,06	21 017	1,50
. Autres	459		459	0,03	375	0,03
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	362 735		362 735	26,01	676 522	48,33
Charges constatées d'avance	6 168		6 168	0,44	7 878	0,56
TOTAL (II)	594 507		594 507	42,63	741 641	52,99
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 424 533	29 878	1 394 655	100,00	1 399 701	100,00

PROVENCE RESERVATION

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 29 000)	29 000 2,08	29 000 2,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	2 900 0,21	2 900 0,21
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	753 064 54,00	700 546 50,05
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-14 476 -1,03	132 518 9,47
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	770 488 55,25	864 964 61,80
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	214 566 15,38	230 000 16,43
. Découverts, concours bancaires	404 0,03	146 0,01
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	52 0,00	143 932 10,28
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	30 891 2,21	18 956 1,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 096 19,22	65 823 4,70
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	18 531 1,33	17 187 1,23
. Organismes sociaux	23 860 1,71	6 212 0,44
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	36 270 2,60	16 714 1,19
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	710 0,05	763 0,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 391 0,31
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	30 787 2,21	30 614 2,19
TOTAL(IV)	624 167 44,75	534 737 38,20
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 394 655 100,00	1 399 701 100,00

PROVENCE RESERVATION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	1 621 873		1 621 873	100,00	178 613	100,00	1 443 260	808,04	
Chiffres d'Affaires Nets	1 621 873		1 621 873	100,00	178 613	100,00	1 443 260	808,04	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			2 186	0,13	214 018	119,82	-211 832	-98,97	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			125 574	7,74	86 456	48,40	39 118	45,25	
Autres produits			35	0,00	3	0,00	32	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			1 749 667	107,88	479 091	268,23	1 270 576	265,21	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 482 128	91,38	244 988	137,16	1 237 140	504,98	
Impôts, taxes et versements assimilés			5 435	0,34	6 118	3,43	-683	-11,15	
Salaires et traitements			217 625	13,42	77 491	43,38	140 134	180,84	
Charges sociales			56 945	3,51	11 964	6,70	44 981	375,97	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 311	0,27	4 036	2,26	275	6,81	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			15	0,00	14	0,01	1	7,14	
Total des charges d'exploitation (II)			1 766 459	108,91	344 611	192,94	1 421 848	412,60	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-16 792	-1,03	134 480	75,29	-151 272	-112,48	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			3 561	0,22			3 561	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			3 561	0,22			3 561	N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			1 273	0,08	2 343	1,31	-1 070	-45,66	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			1 273	0,08	2 343	1,31	-1 070	-45,66	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			2 288	0,14	-2 343	-1,30	4 631	197,65	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-14 503	-0,88	132 137	73,98	-146 640	-110,97	

PROVENCE RESERVATION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28	0,00	381	0,21	-353	-92,64
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	28	0,00	381	0,21	-353	-92,64
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	28	0,00	381	0,21	-353	-92,64
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 753 255	108,10	479 472	268,44	1 273 783	265,66
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 767 731	108,99	346 954	194,25	1 420 777	409,50
RÉSULTAT NET	-14 476	-0,88	132 518	74,19	-146 994	-110,91
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PROVENCE RESERVATION

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	22 120	17 440	4 680	0,34	1 819	0,13
205000 CONCESS.BREVETS LICENCES	22 120		22 120	1,59	16 825	1,20
280500 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES		17 440	-17 440	-1,24	-15 006	-1,06
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	17 590	12 438	5 152	0,37	4 849	0,35
218100 INSTAL./AGENC.DIVERS	3 210		3 210	0,23	3 210	0,23
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	9 312		9 312	0,67	7 132	0,51
218400 MOBILIER	5 068		5 068	0,36	5 068	0,36
281810 AMORT.AG.CONS.DIVERS		1 350	-1 350	-0,09	-892	-0,05
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE		6 244	-6 244	-0,44	-4 931	-0,34
281840 AMORT. MOBILIER		4 844	-4 844	-0,34	-4 739	-0,33
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	646 880		646 880	46,38	646 880	46,22
261200 AUTRES TITRES DE PARTICIPATION	646 880		646 880	46,38	646 880	46,22
Créances rattachées à des participations	138 267		138 267	9,91		
267100 CREANCES RATTACHEES A PART GROUPE	134 706		134 706	9,86		
268800 INT.COURUS/CRE.SOC.PARTICIPATION	3 561		3 561	0,26		
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 169		5 169	0,37	4 511	0,32
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	1 321		1 321	0,09	801	0,06
275200 DEPOT ET CAUTION VERSES : ICF	3 848		3 848	0,28	3 710	0,27
TOTAL (I)	830 026	29 878	800 147	57,37	658 060	47,01
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	34 740		34 740	2,49	4 823	0,34
409100 FOURN.ACPTES S/COMMANDES VERSES	34 740		34 740	2,49	4 823	0,34
Clients et comptes rattachés	91 689		91 689	6,57	17 346	1,24
411000 CLIENTS					164	0,01
418101 FAE VOYAGES TAXABLES	59 817		59 817	4,29	4 024	0,29
418109 FAE FRAIS GENERAUX	31 872		31 872	2,29	13 157	0,94
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	250		250	0,02	5 913	0,42
401000 FOURNISSEURS	250		250	0,02	5 913	0,42
. Personnel					1 513	0,11
425100 PERS AVANCE/FRAIS DEPLACEMENT					1 513	0,11

PROVENCE RESERVATION

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Organismes sociaux					6 255	0,45
431000 SECURITE SOCIALE					692	0,05
438700 ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR					5 563	0,40
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	98 466		98 466	7,06	21 017	1,50
445621 ETAT TVA DED S/ IMMOBILISATIONS	216		216	0,02	168	0,01
445660 ETAT TVA DED S/ BIENS ET SERVICES	22 762		22 762	1,63	7 869	0,56
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	5 258		5 258	0,38		
445800 ETAT TAXES SUR C.A. A REGULARISER	54 475		54 475	3,91	6 905	0,49
445830 ETAT REMBOURSEMENT TAXE SUR C.A. DEMANDE	4 500		4 500	0,32		
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	882		882	0,06	820	0,06
445887 ETAT TVA S / PCA	5 225		5 225	0,37	5 255	0,38
445888 TVA S/ACOMPTE CLIENTS	5 149		5 149	0,37		
. Autres	459		459	0,03	375	0,03
409800 FOURN RRR A OBTENIR	84		84	0,01		
451000 GROUPE	375		375	0,03	375	0,03
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	362 735		362 735	26,01	676 522	48,33
512000 BANQUES	147 107		147 107	10,55	430 500	30,76
512100 CREDIT AGRICOLE	209 296		209 296	15,01	245 081	17,51
512110 SPENDESK	4 271		4 271	0,31		
512300 PAYPAL	1 544		1 544	0,11	941	0,07
530000 CAISSE EUROS	517		517	0,04		
Charges constatées d'avance	6 168		6 168	0,44	7 878	0,56
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					342	0,02
486109 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - FG	6 168		6 168	0,44	7 536	0,54
TOTAL (II)	594 507		594 507	42,63	741 641	52,99
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 424 533	29 878	1 394 655	100,00	1 399 701	100,00

PROVENCE RESERVATION

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 29 000) 101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	29 000	2,08	29 000	2,07
	29 000	2,08	29 000	2,07
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale 106110 RESERVE LEGALE	2 900	0,21	2 900	0,21
	2 900	0,21	2 900	0,21
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves 106800 AUTRES RESERVES	753 064	54,00	700 546	50,05
	753 064	54,00	700 546	50,05
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-14 476	-1,03	132 518	9,47
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	770 488	55,25	864 964	61,80
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	214 566	15,38	230 000	16,43
164100 EMPRUNT - PGE	109 566	7,86	125 000	8,93
164200 EMPRUNT PGE 105K CIC	105 000	7,53	105 000	7,50
. Découverts, concours bancaires	404	0,03	146	0,01
518100 INTERETS COURUS A PAYER	404	0,03	146	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	52	0,00	143 932	10,28
168800 INTERETS COURUS	52	0,00		
171000 DETTES RATT A PARTICIPATION GROUPE PM			142 027	10,15
178000 DETTES RATTACHEES A STES EN PARTICIPATIO			1 905	0,14
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	30 891	2,21	18 956	1,35
419100 CLIENTS ACPTES S/COMMANDES RECUS	30 891	2,21	18 956	1,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 096	19,22	65 823	4,70
401000 FOURNISSEURS	209 053	14,99		
401900 FOURNISSEURS - FRAIS GENERAUX			41 182	2,94
408101 FNP VOYAGES TAXABLES	52 202	3,74	19 585	1,40
408109 FNP FRAIS GENERAUX	6 841	0,49	5 056	0,36
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	18 531	1,33	17 187	1,23
428200 PERS CONGES A PAYER	18 531	1,33	17 187	1,23
. Organismes sociaux	23 860	1,71	6 212	0,44

PROVENCE RESERVATION

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
431000 SECURITE SOCIALE	12 413	0,89
437200 RETRAITE	1 706	0,12
437300 VERSPIEREN	3 253	0,23
437350 PREVOYANCE	1 381	0,10
438200 ORG.SOC. CONGES A PAYER	5 107	0,37
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
445510 ETAT TVA A DECAISSER	36 270	2,60
445711 TVA COLLECTEE 20%	20 894	1,50
445870 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR	15 375	1,10
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	710	0,05
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	393	0,03
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	317	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
419800 CLIENTS RRR A ACCORDER		4 391
Instruments financiers à terme		4 391
Produits constatés d'avance	30 787	2,21
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		3 476
487100 PDT CONSTATES D'AVANCE TAXABLES	30 787	2,21
TOTAL(IV)	624 167	534 737
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 394 655	1 399 701

PROVENCE RESERVATION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 621 873		1 621 873	100,00	178 613	100,00	1 443 260	808,04
704010 VENTES TAX GROUPE	1 309 820		1 309 820	80,76	28 016	15,69	1 281 804	N/S
704151 VENTES TAX INDIV	383 056		383 056	23,62	155 934	87,30	227 122	145,65
704800 TVA COLLECTEE S/ MARGE	-71 723		-71 723	-4,41	-6 103	-3,41	-65 620	N/S
708200 COMMISSIONS & COURTAGES	720		720	0,04	767	0,43	-47	-6,12
Chiffres d'Affaires Nets	1 621 873		1 621 873	100,00	178 613	100,00	1 443 260	808,04
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			2 186	0,13	214 018	119,82	-211 832	-98,97
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			2 186	0,13	214 018	119,82	-211 832	-98,97
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			125 574	7,74	86 456	48,40	39 118	45,25
791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION			1 074	0,07			1 074	N/S
791100 TRANSF CH - SOUMIS TVA 20%			124 499	7,68	86 456	48,40	38 043	44,00
Autres produits			35	0,00	3	0,00	32	N/S
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE			35	0,00	3	0,00	32	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			1 749 667	107,88	479 091	268,23	1 270 576	265,21
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 482 128	91,38	244 988	137,16	1 237 140	504,98
604010 ACHATS TAX GROUPE			553 904	34,15	18 352	10,27	535 552	N/S
604050 ACHATS RECEPTIF			478 568	29,51			478 568	N/S
604051 ACHATS TAX INDIV			230 064	14,19	128 658	72,03	101 406	78,82
606000 ACHATS NON STOCKES MATIERES FOURNITURES			527	0,03			527	N/S
606100 EDF EAU			1 313	0,08	1 096	0,61	217	19,80
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT			2 591	0,16	1 141	0,64	1 450	127,08
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES			617	0,04	27	0,02	590	N/S
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE			94 652	5,84	30 219	16,92	64 433	213,22
613000 LOCATION BUREAUX			18 704	1,15	15 938	8,92	2 766	17,35
613500 LOCATIONS MOBILIERES			12 044	0,74	11 787	6,60	257	2,18
614000 CHARGES LOCATIVES			4 260	0,26	4 260	2,39		0,00
615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS					161	0,09	-161	-100,00
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER			3 350	0,21	250	0,14	3 100	N/S
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER			242	0,01			242	N/S
615600 MAINTENANCE			6 677	0,41	4 218	2,36	2 459	58,30
616000 PRIMES D'ASSURANCES			522	0,03	248	0,14	274	110,48
616100 ASSURANCE MULTIRISQUES PROF			661	0,04	859	0,48	-198	-23,04
616200 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE			1 119	0,07	2 697	1,51	-1 578	-58,50
622200 COMMISSIONS			544	0,03	-15	-0,00	559	N/S
622600 HONORAIRES			16 701	1,03	12 385	6,93	4 316	34,85
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX					7	0,00	-7	-100,00
622800 DIVERSES REMUN INTERMEDIAIRES HONORAIRES			1 734	0,11	315	0,18	1 419	450,48
623100 ANNONCES ET INSERTIONS			7 980	0,49	2 074	1,16	5 906	284,76
623300 SALON ET EXPOSITION			3 380	0,21	717	0,40	2 663	371,41
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE			857	0,05			857	N/S
625100 FRAIS DE DEPLACEMENT			15 280	0,94	1 545	0,86	13 735	889,00
625500 INDEMNITE DE DEPLACEMENT					10	0,01	-10	-100,00
625700 RECEPTIONS			7 716	0,48	485	0,27	7 231	N/S
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS			219	0,01	63	0,04	156	247,62

PROVENCE RESERVATION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
626100 TELEPHONE FAX	2 652	1 562	1 090	69,78
627400 GARANTIE BPI	748	355	393	110,70
627500 FRAIS BANCAIRES	5 941	2 707	3 234	119,47
628100 COTISATIONS	8 562	2 867	5 695	198,64
Impôts, taxes et versements assimilés	5 435	6 118	-683	-11,15
631200 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	1 451	1 171	280	23,91
631300 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	1 182	425	757	178,12
635110 CET : CFE - CVAE	2 631	4 397	-1 766	-40,15
635400 IMPOTS DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	171	125	46	36,80
Salaires et traitements	217 625	77 491	140 134	180,84
641000 PERS REMUNERATIONS	208 270	77 323	130 947	169,35
641200 PERS CONGES PAYES	1 344	-865	2 209	255,38
641300 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	6 852	6 852	N/S	N/S
641401 INDEM AVANT NON SOUMISES - CHOM PARTIEL	5	1 033	-1 028	-99,51
641402 INDEM IJSS	1 153	1 153	N/S	N/S
Charges sociales	56 945	11 964	44 981	375,97
645000 CP URSSAF	39 776	8 200	31 576	385,07
645200 CP MUTUELLE	2 352	1 689	663	39,25
645300 CP RETRAITE	10 394	3 165	7 229	228,40
645350 CP PREVOYANCE	2 817	630	2 187	347,14
645500 CH SOC./ CONGES PAYES	755	-2 423	3 178	131,16
645700 MEDECINE DU TRAVAIL	594	702	-108	-15,37
648000 PERS AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	257	257	N/S	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 311	4 036	275	6,81
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	2 434	2 451	-17	-0,68
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	1 877	1 584	293	18,50
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	15	14	1	7,14
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	15	14	1	7,14
Total des charges d'exploitation (II)	1 766 459	344 611	1 421 848	412,60
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-16 792	134 480	-151 272	-112,48
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	3 561		3 561	N/S
768000 AUTRES PROD. FINANCIERS	3 561		3 561	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)	3 561		3 561	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 273	2 343	-1 070	-45,66
661100 INTERETS S/ EMPRUNTS	1 273	438	835	190,64
661800 INTERETS AUTRES DETTES		1 905	-1 905	-100,00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	1 273	2 343	-1 070	-45,66
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	2 288	-2 343	4 631	197,65
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-14 503	132 137	-146 640	-110,97

PROVENCE RESERVATION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>771000 EXCEPT PROD EXCEPT SUR OPERATION DE GEST</i>	28	0,00	381	0,21	-353	-92,64
Produits exceptionnels sur opérations en capital	28	0,00	381	0,21	-353	-92,64
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	28	0,00	381	0,21	-353	-92,64
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	28	0,00	381	0,21	-353	-92,64
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 753 255	108,10	479 472	268,44	1 273 783	265,66
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 767 731	108,99	346 954	194,25	1 420 777	409,50
RÉSULTAT NET	-14 476	-0,88	132 518	74,19	-146 994	-110,91
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ANNEXES LEGALES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 394 654,87 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -14 475,88 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	NA
Brevets	02 à 03 ans
Agencements, aménagements des terrains	NA
Constructions	NA
Agencement des constructions	NA
Matériel et outillage industriels	NA
Agencements, aménagements, installations	07 ANS
Matériel de transport	NA
Matériel de bureau et informatique	03 à 04 ans
Mobilier	05 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	16 825		5 295
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	3 210		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 200		2 180
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	15 410		2 180
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	646 880	138 267	
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	4 511	657	
TOTAL	651 391	138 925	
TOTAL GENERAL	683 627	138 925	7 475

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			22 120	22 120
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			3 210	3 210
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			14 380	14 380
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			17 590	17 590
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			785 147	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			5 169	4 433
TOTAL			790 316	4 433
TOTAL GENERAL			830 026	44 143

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	15 006	2 434		17 440
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	892	459		1 350
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 669	1 419		11 088
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	10 561	1 877		12 438
TOTAL GENERAL	25 567	4 311		29 878

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	2 434				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	459				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 419				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 877				
TOTAL GENERAL	4 311				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	138 267	138 267	0
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 169	5 169	-0
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	91 689	91 689	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	98 466	98 466	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	375	375	
Débiteurs divers	334	334	
Charges constatées d'avance	6 168	6 168	
TOTAL GENERAL	340 468	340 468	-0
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	404	404		
- plus d'un an	214 566	43 997	170 569	
Emprunts et dettes financières divers	52	52		
Fournisseurs et comptes rattachés	268 096	268 096		
Personnel et comptes rattachés	18 531	18 531		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 860	23 860		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	36 270	36 270		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	710	710		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	30 787	30 787		
TOTAL GENERAL	593 276	422 707	170 569	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 434			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		646 880	
Créances rattachées à des participations		134 706	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	3 561
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	91 689
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	84
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	95 334

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	457
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 043
Dettes fiscales et sociales	23 955
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	83 455

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	6 168	30 787
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	6 168	30 787

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	290	100,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	290	100,00

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	15 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 621 873	178 613	35 680	1 448 707	1 532 132
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-10 165	136 554	29 935	110 644	746 325
c) Impôt sur les bénéfices				8 505	10 215
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-10 165	136 554	29 935	102 139	736 110
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-14 476	132 518	24 035	92 457	722 962
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	217 625	77 491	103 026	259 758	204 600
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	56 945	11 964	12 120	75 779	52 613

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
TYLENE	26 801	291 440	53,07	646 880	646 880	134 706		1 755 485	-39 232	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

ANNEXE 2 :

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Jean-Michel BECHET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



Jérôme PARISOT

Associé

Société BORDOVINO

3 rue d'Enghien

33000 BORDEAUX

SIRET : 523 089 399 00019

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

VERAN & ASSOCIES

SARL au capital de 120.000 €

298 Rue du Bon Vent - 84140 MONTFAVET - Tél : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - Email : contact@veran-associes.fr
150 Place Céréalis - Bât Le Cérés - 30133 LES ANGLÉS - Tél : +33 4 90 90 04 25

www.veran-associes.com

SIREN 410 439 111 - FRP FR244104391 11

BORDOVINO
3 rue d'Enghien
33000 BORDEAUX

Comptes annuels

31/12/2022

BILAN ET RESULTAT

BORDOVINO

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		32 800	32 800				
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		80 760	71 572	9 188	0,82	17 682	2,90
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		14 870		14 870	1,33	9 561	1,57
TOTAL (I)		128 429	104 372	24 057	2,16	27 243	4,47
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises		26 939		26 939	2,42		
Avances & acomptes versés sur commandes		4 811		4 811	0,43	4 811	0,79
Clients et comptes rattachés		609 030		609 030	54,65	119 312	19,56
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		2 564		2 564	0,23		
. Personnel							
. Organismes sociaux		46		46	0,00	413	0,07
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		21 912		21 912	1,97	4 279	0,70
. Autres		29 057		29 057	2,61	28 041	4,60
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		392 136		392 136	35,19	422 393	69,25
Charges constatées d'avance		3 921		3 921	0,35	3 455	0,57
TOTAL (II)		1 090 416		1 090 416	97,84	582 703	95,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		1 218 846	104 372	1 114 474	100,00	609 945	100,00

BORDOVINO

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 44 000)	44 000	3,95	44 000	7,21
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	5 000	0,45	5 000	0,82
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	95 801	8,60	95 801	15,71
Report à nouveau	-138 370	-12,41	-232 308	-38,08
Résultat de l'exercice	57 755	5,18	93 939	15,40
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	64 186	5,76	6 431	1,05
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	400 581	35,94	459 349	75,31
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	49	0,00	2 059	0,34
. Associés	535	0,05	1 350	0,22
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	32 017	2,87	26 033	4,27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337 550	30,29	24 724	4,05
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	11 040	0,99	5 331	0,87
. Organismes sociaux	111 399	10,00	49 785	8,16
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	120 212	10,79	18 235	2,99
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	16 243	1,46	1 610	0,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	20 661	1,85	15 038	2,47
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	1 050 287	94,24	603 514	98,95
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 114 474	100,00	609 945	100,00

BORDOVINO

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	9 140		9 140	0,82			9 140	N/S		
Production vendue biens										
Production vendue services	1 102 268		1 102 268	99,18	318 364	100,00	783 904	246,23		
Chiffres d'Affaires Nets	1 111 408		1 111 408	100,00	318 364	100,00	793 044	249,10		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			16 537	1,49	260 130	81,71	-243 593	-93,63		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			331 676	29,84	113 596	35,68	218 080	191,98		
Autres produits			167	0,02	45	0,01	122	271,11		
Total des produits d'exploitation (I)			1 459 788	131,35	692 136	217,40	767 652	110,91		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			35 621	3,21	3 576	1,12	32 045	896,11		
Variation de stock (marchandises)			-26 939	-2,41			-26 939	N/S		
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			894 958	80,52	296 637	93,18	598 321	201,70		
Impôts, taxes et versements assimilés			6 595	0,59	4 884	1,53	1 711	35,03		
Salaires et traitements			438 452	39,45	243 936	76,62	194 516	79,74		
Charges sociales			87 355	7,86	35 279	11,08	52 076	147,61		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 714	1,05	12 971	4,07	-1 257	-9,68		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant					671	0,21	-671	-100,00		
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			1 003	0,09	7 950	2,50	-6 947	-87,37		
Total des charges d'exploitation (II)			1 448 760	130,35	605 903	190,32	842 857	139,11		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 027	0,99	86 233	27,09	-75 206	-87,20		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			638	0,06	328	0,10	310	94,51		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			638	0,06	328	0,10	310	94,51		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			2 721	0,24	1 518	0,48	1 203	79,25		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			2 721	0,24	1 518	0,48	1 203	79,25		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 083	-0,18	-1 190	-0,36	-893	-75,03		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			8 945	0,80	85 043	26,71	-76 098	-89,47		

BORDOVINO

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	456	0,04	14 818	4,65	-14 362	-96,91
Produits exceptionnels sur opérations en capital	51 683	4,65			51 683	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	52 139	4,69	14 818	4,65	37 321	251,86
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 793	0,25	5 922	1,86	-3 129	-52,83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	535	0,05			535	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 328	0,30	5 922	1,86	-2 594	-43,79
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	48 810	4,39	8 896	2,79	39 914	448,67
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 512 565	136,09	707 282	222,16	805 283	113,86
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 454 810	130,90	613 343	192,65	841 467	137,19
RÉSULTAT NET	57 755	5,20	93 939	29,51	-36 184	-38,51
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

BORDOVINO

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	32 800	32 800				
205000 MARQUE BORDOVINO	7 000		7 000	0,63	7 000	1,15
205100 SITE INTERNET	25 800		25 800	2,31	25 800	4,23
280500 DOT. AMORT. MARQUE		7 000	-7 000	-0,62	-7 000	-1,14
280510 DOT. AMORT. SITE INTERNET		25 800	-25 800	-2,30	-25 800	-4,22
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	80 760	71 572	9 188	0,82	17 682	2,90
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	52 780		52 780	4,74	53 024	8,69
218300 MAT.BUREAU & INFORMAT	19 142		19 142	1,72	15 882	2,60
218400 MOBILIER	8 838		8 838	0,79	8 838	1,45
281820 DOT. AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT		46 836	-46 836	-4,19	-36 193	-5,92
281830 DOT. AMORT. MAT. BUREAU & IN		15 898	-15 898	-1,42	-15 031	-2,45
281840 DOT. AMORT. MOBILIER		8 838	-8 838	-0,78	-8 838	-1,44
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	14 870		14 870	1,33	9 561	1,57
275100 DEPOTS VERSES	14 870		14 870	1,33	9 561	1,57
TOTAL (I)	128 429	104 372	24 057	2,16	27 243	4,47
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	26 939		26 939	2,42		
370000 STOCKS DE MARCHANDISES	26 939		26 939	2,42		
Avances & acomptes versés sur commandes	4 811		4 811	0,43	4 811	0,79
409100 FOURNIS. AVANCES & ACOMPTES	4 811		4 811	0,43	4 811	0,79
Clients et comptes rattachés	609 030		609 030	54,65	119 312	19,56
411000 CLIENTS	586 511		586 511	52,63	119 312	19,56
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	22 519		22 519	2,02		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 564		2 564	0,23		
401000 FOURNISSEURS	2 564		2 564	0,23		
. Personnel						
. Organismes sociaux	46		46	0,00	413	0,07
431000 URSSAF					413	0,07
438700 ORGANISMES SOCIAUX - PROD. A RECEVOIR	46		46	0,00		

BORDOVINO

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 912		21 912	1,97	4 279	0,70
445660 TVA DEDUCT./ACHATS SUR LES DEBITS	7 149		7 149	0,64	3 698	0,61
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	7 003		7 003	0,63		
445860 TVA FACTURES NON PARVENUES	2 424		2 424	0,22	581	0,10
445880 TVA SUR ACOMPTES CLIENTS	5 336		5 336	0,48		
. Autres	29 057		29 057	2,61	28 041	4,60
448700 ETATS - PROD. A RECEVOIR					2 955	0,48
451200 C/C A LA FRANCAISE	29 057		29 057	2,61	24 486	4,01
467114 FRAIS REMI TAVERNIER					300	0,05
467150 FRAIS LAURENCE CLARETON					300	0,05
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	392 136		392 136	35,19	422 393	69,25
512000 SPENDESK	8 431		8 431	0,76		
512110 CIC	383 555		383 555	34,42	422 393	69,25
530000 CAISSE	149		149	0,01		
Charges constatées d'avance	3 921		3 921	0,35	3 455	0,57
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 921		3 921	0,35	3 455	0,57
TOTAL (II)	1 090 416		1 090 416	97,84	582 703	95,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 218 846	104 372	1 114 474	100,00	609 945	100,00

BORDOVINO

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 44 000)	44 000	3,95	44 000	7,21
101300 CAPITAL APPELE VERSE	44 000	3,95	44 000	7,21
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	5 000	0,45	5 000	0,82
106110 RESERVE LEGALE PROP.	5 000	0,45	5 000	0,82
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	95 801	8,60	95 801	15,71
106800 AUTRES RESERVES	95 801	8,60	95 801	15,71
Report à nouveau	-138 370	-12,41	-232 308	-38,08
119000 REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	-138 370	-12,41	-232 308	-38,08
Résultat de l'exercice	57 755	5,18	93 939	15,40
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	64 186	5,76	6 431	1,05
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	400 581	35,94	459 349	75,31
164100 EMPRUNT 19095 733998			9 349	1,53
164101 EMPRUNT 19095 733998 08	250 581	22,48	300 000	49,18
164102 EMPRUNT 19095 733998 09	150 000	13,46	150 000	24,59
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	49	0,00	2 059	0,34
165000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			2 000	0,33
168800 INTERETS COURUS	49	0,00	59	0,01
. Associés	535	0,05	1 350	0,22
455400 C/C PIERRE-JEAN ROMATET	535	0,05	1 350	0,22
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	32 017	2,87	26 033	4,27
419100 CLIENTS AVANCES ET ACOMPTES RECUS	32 017	2,87	26 033	4,27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337 550	30,29	24 724	4,05
401000 FOURNISSEURS	316 127	28,37	22 048	3,61
408100 FOURNIS. FACT. NON PARVENUES	21 422	1,92	2 676	0,44
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	11 040	0,99	5 331	0,87
421000 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	56	0,01		
428200 CONGES A PAYER	10 984	0,99	5 331	0,87
. Organismes sociaux	111 399	10,00	49 785	8,16

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Page 9

BORDOVINO

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	9 140		9 140	0,82			9 140	N/S	
707000 VENTES DE VINS FR	6 998		6 998	0,63			6 998	N/S	
707090 VENTES MARCHANDISES EXPORT	2 142		2 142	0,19			2 142	N/S	
Production vendue biens									
Production vendue services	1 102 268		1 102 268	99,18	318 364	100,00	783 904	246,23	
704105 PRESTATIONS TR MARGE	726 589		726 589	65,38			726 589	N/S	
706100 PARTICULIERS TOURS 20%	76 314		76 314	6,87	54 814	17,22	21 500	39,22	
706110 PARTICULIERS TOURS 10%	153 393		153 393	13,80	107 417	33,74	45 976	42,80	
706300 PRESTATION SEMINAIRES 20%	184 363		184 363	16,59	131 817	41,40	52 546	39,86	
706320 PRESTATION SEMINAIRES					1 040	0,33	-1 040	-100,00	
706400 PRESTATION GROUPES * TVA SU	6 140		6 140	0,55	16 704	5,25	-10 564	-63,23	
708200 COMMISSIONS S/VENTE	956		956	0,09			956	N/S	
708500 PORTS & FRAIS ACCESSOIRES F	718		718	0,06			718	N/S	
708800 PRODUITS DES ACTIVITES ANNE	4 021		4 021	0,36	7 440	2,34	-3 419	-45,94	
709400 TVA SUR MARGE	-50 226		-50 226	-4,51	-868	-0,26	-49 358	N/S	
Chiffres d'Affaires Nets	1 111 408		1 111 408	100,00	318 364	100,00	793 044	249,10	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			16 537	1,49	260 130	81,71	-243 593	-93,63	
740000 SUBVENTIONS			16 537	1,49	260 130	81,71	-243 593	-93,63	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			331 676	29,84	113 596	35,68	218 080	191,98	
781740 REP/PROV SUR DEPRECIATIONS CREANCES					6 425	2,02	-6 425	-100,00	
791000 TRANSF. CHARGES D'EXPL.			320 153	28,81	93 189	29,27	226 964	243,55	
791100 TRANSF DE CHARGES NON SOUMIS			11 523	1,04			11 523	N/S	
791400 REFACTURATION SALAIRE					13 983	4,39	-13 983	-100,00	
Autres produits			167	0,02	45	0,01	122	271,11	
758000 PRODUITS DIV.GESTION			167	0,02	45	0,01	122	271,11	
Total des produits d'exploitation (I)			1 459 788	131,35	692 136	217,40	767 652	110,91	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			35 621	3,21	3 576	1,12	32 045	896,11	
607200 ACHATS/REVENTE VIN			35 621	3,21	3 576	1,12	32 045	896,11	
Variation de stock (marchandises)			-26 939	-2,41			-26 939	N/S	
603700 VARIATION STOCKS MARCHANDISES			-26 939	-2,41			-26 939	N/S	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			894 958	80,52	296 637	93,18	598 321	201,70	
604100 SOUS TRAITANCE VISITES ET DEGUSTATION			68 455	6,16	42 371	13,31	26 084	61,56	
604101 GP SS TR VISITES ET DEGUSTATION			1 401	0,13	1 903	0,60	-502	-26,37	
604105 SOUS TRAITANCE VISITES (MARGE)			123 076	11,07			123 076	N/S	
604110 SOUS TRAITANCE ANIMATION			36 163	3,25	15 365	4,83	20 798	135,36	
604111 GP SOUS TRAITANCE ANIMATION			178	0,02	3 654	1,15	-3 476	-95,12	
604115 SOUS TRAITANCE ANIMATION (MARGE)			3 097	0,28			3 097	N/S	
604120 SOUS TRAITANCE HEBERGEMENT			27 089	2,44	2 216	0,70	24 873	N/S	
604121 GP SS TR HEBERGEMENT					3 858	1,21	-3 858	-100,00	
604130 SOUS TRAITANCE RECEPTION			14 764	1,33	15 045	4,73	-281	-1,86	
604131 GP SS TR RECEPTION			2 794	0,25			2 794	N/S	
604135 SOUS TRAITANCE RECEPTION (MARGE)			12 721	1,14			12 721	N/S	
604140 SOUS TRAITANCE TRANSPORT			13 695	1,23	6 698	2,10	6 997	104,46	
604141 GP SS TR TRANSPORT			3 485	0,31	1 365	0,43	2 120	155,31	
604145 SOUS TRAITANCE TRANSPORT (MARGE)			3 511	0,32			3 511	N/S	
604146 SOUS TRAITANCE TRANSPORT TYLENE (MA			277 875	25,00			277 875	N/S	
604150 SOUS TRAITANCE LOCATION SALLE					1 750	0,55	-1 750	-100,00	
604160 SOUS TRAITANCE GUIDE & TRADUCTEUR			11 880	1,07	25 020	7,86	-13 140	-52,51	

BORDOVINO

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
604161 GP SS T GUIDE & TRADUCTEUR		32	-32	-100,00
604165 SOUS TRAITANCE GUIDE (MARGE)	8 299		8 299	N/S
606110 ELECTRICITE	1 709	775	934	120,52
606120 EAU	323	329	-6	-1,81
606130 GAZ	1 340	1 390	-50	-3,59
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT	5 533	2 955	2 578	87,24
606400 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	1 690	398	1 292	324,62
606800 VETEMENTS DE TRAVAIL	57		57	N/S
606810 CARBURANT	5 596	6 026	-430	-7,13
611001 SOUS TRAITANCE SOCIAL	278	4 163	-3 885	-93,31
611100 SOUS TRAITANCE KATHERINE BROUSSE	24 675		24 675	N/S
612115 CREDIT BAIL EW-419-BD	1 430	7 148	-5 718	-79,98
612116 CREDIT BAIL EW-805-BC	1 430	7 148	-5 718	-79,98
613000 LOCATIONS SALLE COWORKING	68		68	N/S
613210 LOCATION PARKING	5 940	3 475	2 465	70,94
613300 LOYERS BUREAUX	26 148	17 278	8 870	51,34
613350 LOYER 12 RUE D'ENGHIEN	13 003	13 152	-149	-1,12
613400 LOCATION TPE PACK +	288	288	0,00	0,00
613500 LOCATION ALARME	492	492	0,00	0,00
613510 LOCATION VEHICULES	115	13 895	-13 780	-99,16
613512 LOCATION VELO	145		145	N/S
613520 LOCATION MATERIELS	3 979	5 712	-1 733	-30,33
614000 CHARGES LOCATIVES	3 024	3 038	-14	-0,45
615100 ENTRETIEN BIEN MOBILIER	376	41	335	817,07
615200 ENTRETIEN BIEN IMMOBILIER	4 095		4 095	N/S
615520 ENTRETIEN MATERIEL TRANSPORT	6 357	8 649	-2 292	-26,49
615600 MAINTENANCE INFORMATIQUE	14 633	5 321	9 312	175,00
615610 MAINTENANCE SITE WMS	1 282	1 282	0,00	0,00
616000 ASSURANCE AUTO	849	10 027	-9 178	-91,52
616100 ASSURANCE RC	2 561	2 564	-3	-0,11
616200 ASSURANCE LOCAUX	578	539	39	7,24
616400 ASSURANCE SUR EMPRUNT	1 224	1 043	181	17,35
618100 DOCUMENTATION GENERALE	2		2	N/S
618800 FORMATION DU PERSONNEL	250	1 708	-1 458	-85,35
621000 PERSONNEL EXTERIEUR	675	644	31	4,81
621001 PERSONNEL EXT RIEUR GP TVA MARGE		260	-260	-100,00
622100 COMMISSIONS, COURTAGES/ACHATS		545	-545	-100,00
622600 HONORAIRES	8 716	4 223	4 493	106,39
622610 HONORAIRES JURIDIQUES	1 290	-700	1 990	284,29
622620 HONORAIRES MARKETING	3 800	250	3 550	N/S
622630 HONORAIRES DIVERS	72 668	29 827	42 841	143,63
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	106	47	59	125,53
623100 FRAIS DE MARKETING	20 244	792	19 452	N/S
623300 FOIRES ET EXPOSITIONS	3 952	533	3 419	641,46
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	312	462	-150	-32,46
624100 TRANSPORT S/ACHATS	57	20	37	185,00
624200 TRANSPORTS S/VENTES	1 503		1 503	N/S
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	16 523	5 572	10 951	196,54
625700 RECEPTIONS	10 751	3 418	7 333	214,54
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOM.	655	211	444	210,43
626100 TELEPHONE FAX	2 465	1 073	1 392	129,73
626120 TELEPHONE PORTABLE	868	497	371	74,65
626130 ACCES INTERNET	663	550	113	20,55
627100 COMMISSION CB	2 622	593	2 029	342,16
627400 FRAIS GARANTIE BPI	1 788	834	954	114,39
627500 SERVICES BANCAIRES	2 752	2 354	398	16,91
628100 COTISATIONS	4 602	6 443	-1 841	-28,56
628101 FRAIS GP TVA LA MARGE		78	-78	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	6 595	4 884	1 711	35,03
631200 TAXE APPRENTISSAGE	1 618	751	867	115,45

BORDOVINO

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
633300 PART.FORM.CONTINUE(O	1 411	813	598	73,55
635110 CFE - CVAE	1 166	2 845	-1 679	-59,01
635140 TAXE S/VEHICULES SOC	474	475	-1	-0,20
635400 DROITS D'ENREGIST.&T	1 926		1 926	N/S
Salaires et traitements	438 452	243 936	194 516	79,74
641100 SALAIRES APPOINT.COM	243 132	108 168	134 964	124,77
641110 ACTIVITE PARTIELLE	770	-41 446	42 216	101,86
641111 ACTIVITE PARTIELLE PAIES		41 622	-41 622	-100,00
641150 SALAIRES GERANCE	94 000	75 000	19 000	25,33
641151 AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	2 094	2 094		0,00
641152 PART MADELIN NON DEDUCTIBLE	18	3	15	500,00
641153 CSG NON DEDUCTIBLE	4 545	3 305	1 240	37,52
641160 RSI	43 198	31 780	11 418	35,93
641190 AGIPI PREVOYANCE	5 212	5 169	43	0,83
641191 GIEPS PREVOYANCE	2 831	2 688	143	5,32
641192 AGIPI RETRAITE COMPLEMENTAIRE	21 601	4 969	16 632	334,72
641200 CONGES PAYES	5 654	-11 732	17 386	148,19
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS	13 085	5 534	7 551	136,45
641320 CONVENTION CSP		659	-659	-100,00
641400 INDEM.ET AVANTAGES D	286	719	-433	-60,21
641410 IJSS	2 025		2 025	N/S
641430 INDEMNITES DE RUPTURE CONVENTIONNEL		15 403	-15 403	-100,00
Charges sociales	87 355	35 279	52 076	147,61
645100 URSSAF	59 620	26 965	32 655	121,10
645200 MEDERIC PREVOYANCE	4 622	2 425	2 197	90,60
645320 MEDERIC	19 591	8 820	10 771	122,12
645500 CHARGES SOCIALES S/CP	2 005	-4 693	6 698	142,72
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	1 517	1 762	-245	-13,89
Dotations aux amortissements sur immobilisations	11 714	12 971	-1 257	-9,68
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORP.	11 714	12 971	-1 257	-9,68
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant		671	-671	-100,00
681740 DOT.PROV.D PR CIAT.CR ANCES		671	-671	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	1 003	7 950	-6 947	-87,37
654000 PERTE IRRECOURVABLE	843	7 590	-6 747	-88,88
658000 CHARGES DIV.GEST.COU	160	360	-200	-55,55
Total des charges d'exploitation (II)	1 448 760	605 903	842 857	139,11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	11 027	86 233	-75 206	-87,20
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	638	328	310	94,51
763800 INTERETS COMPTES COURANTS	638	328	310	94,51
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)	638	328	310	94,51
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 721	1 518	1 203	79,25
661160 INTERET EMPRUNT	2 721	1 518	1 203	79,25
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				

BORDOVINO

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges financières (VI)	2 721	1 518	1 203	79,25
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 083	-1 190	-893	-75,03
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	8 945	85 043	-76 098	-89,47
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	456	14 818	-14 362	-96,91
771000 PRODUITS EXCEPT. /OPE. GESTION		14 691	-14 691	-100,00
772000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	456	127	329	259,06
Produits exceptionnels sur opérations en capital	51 683		51 683	N/S
775200 VALEUR COMPT. DES ACTIFS CEDES	51 683		51 683	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	52 139	14 818	37 321	251,86
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 793	5 922	-3 129	-52,83
671000 CHARGES EXCEPT. /OPERATION GESTION	114		114	N/S
671200 PENALITES ET AMENDES	330	33	297	900,00
672000 CHARGES S/EXERCICES ANTERIEURS	2 349	5 889	-3 540	-60,10
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	535		535	N/S
675000 VNC ELEMENTS D'ACTIF CEDES	535		535	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 328	5 922	-2 594	-43,79
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	48 810	8 896	39 914	448,67
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 512 565	707 282	805 283	113,86
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 454 810	613 343	841 467	137,19
RÉSULTAT NET	57 755	93 939	-36 184	-38,51
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 114 473,59 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 57 754,96 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Marques	05 ans
Site internet	01 à 04 ans
Agencements, aménagements des terrains	NA
Constructions	NA
Agencement des constructions	NA
Matériel et outillage industriels	NA
Agencements, aménagements, installations	NA
Matériel de transport	03 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	03 à 04 ans
Mobilier	02 à 04 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Au 01/07/2022, la société BORDOVINO, dans un souci d'alignement méthode groupe a externalisé la fonction transport. Par conséquent, il est à noter le passage en TVA sur marge depuis le 01/07/2022 avec la fabrication de forfait touristique.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	32 800		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	53 024		495
Matériel de bureau, informatique, mobilier	24 720		3 260
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	77 743		3 755
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	9 561		5 309
TOTAL	9 561		5 309
TOTAL GENERAL	120 104		9 064

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			32 800	32 800
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport		739	52 780	52 780
Matériel de bureau, informatique, mobilier			27 980	27 980
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		739	80 760	80 760
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			14 870	14 796
TOTAL			14 870	14 796
TOTAL GENERAL		739	128 429	128 355

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	32 800			32 800
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	36 193	10 847	203	46 836
Matériel de bureau, informatique, mobilier	23 868	868		24 736
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	60 061	11 714	203	71 572
TOTAL GENERAL	92 861	11 714	203	104 372

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	10 847				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	868				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	11 714				
TOTAL GENERAL	11 714				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 870		14 870
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	609 030	609 030	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	46	46	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	21 912	21 912	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	29 057	29 057	
Débiteurs divers	2 564	2 564	
Charges constatées d'avance	3 921	3 921	
TOTAL GENERAL	681 401	666 532	14 870
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	400 581	96 176	304 405	
Emprunts et dettes financières divers	49	49		
Fournisseurs et comptes rattachés	337 550	337 550		
Personnel et comptes rattachés	11 040	11 040		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 399	111 399		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	120 212	120 212		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	16 243	16 243		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	535	535		
Autres dettes	20 661	20 661		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 018 270	713 865	304 405	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	208 768			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	22 519
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	46
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	22 565

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 422
Dettes fiscales et sociales	109 473
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	130 944

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3 921	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	3 921	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	440	100,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	440	100,00

ANNEXE 3 :

ÉTAT DES INSCRIPTIONS DE SÛRETÉS ET PRIVILÈGES ACCORDÉS PAR VINE ESCAPE ET PROVENCE RESERVATION



État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : EURL VINE ESCAPE
Adresse requise : 12 Rue CORBIER 51160 Mareuil-sur-Ay
N° d'identification : 810 885 301
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : NEXO ASSOCIATION D'AVOCATS

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

Néant



Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies de bateaux*Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Reims

Délivré le : 14/03/2024 à 07:36:26

Etat du chef de : EURL VINE ESCAPE, 12 Rue CORBIER 51160 Mareuil-sur-Ay

Requis par : NEXO ASSOCIATION D'AVOCATS

Le greffier



Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

État des inscriptions de contrats de location et clauses de réserve de propriété en matière mobilière*Article L. 624-10 du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant



Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce***N° d'inscription du greffe : n°80/2019/610 prise le 14/03/2019****Date de péremption : 14/03/2024****Montant garanti**

Contre (débiteur/constituant) : EURL VINE ESCAPE

Adresse : 12 Rue CORBIER 51160 Mareuil-sur-Ay

Au profit de : CM-CIC BAIL

17 bis place des Reflets

Tour D2

92988

PARIS LA DEFENSE CEDEX

50 628,00 Euros

Désignation du bien : MERCEDES VITO TOURER 116 CDI LONG SELECT A WDF44770313570434

Cours : 0,00

N° d'inscription du greffe : n°2021CBA02451 prise le 13/11/2021**Date de péremption : 13/11/2026****Montant garanti**

Contre (débiteur/constituant) : EURL VINE ESCAPE

Adresse : 12 Rue CORBIER 51160 Mareuil-sur-Ay

Au profit de : CREDIT MUTUEL LEASING, Tour D2 17 bis pl des Reflets 92988 Paris La
Défense Cedex**51 922,56 Euros**Désignation du bien : CITROEN SPACETOUREUR BUSINESS E-SPACETOUREUR XL 136 CH 75 KWH BUSI
NESS VF7VZZKXZMZ036973

Date d'exigibilité : 08/06/2025

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire*Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Reims

Délivré le : 14/03/2024 à 07:36:26

Etat du chef de : EURL VINE ESCAPE, 12 Rue CORBIER 51160 Mareuil-sur-Ay

Requis par : NEXO ASSOCIATION D'AVOCATS

Le greffier



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping strokes.

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de nantissement de l'outillage et du matériel

Articles L. 525-1 suivants du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de gage des stocks

Article L. 527-1 et suivants du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Reims
 Délivré le : 14/03/2024 à 07:36:26
 Etat du chef de : EURL VINE ESCAPE, 12 Rue CORBIER 51160 Mareuil-sur-Ay
 Requis par : NEXO ASSOCIATION D'AVOCATS

Le greffier





État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **PROVENCE RESERVATION**
Adresse requise : **4 Rue de la République 84000 Avignon**
N° d'identification : **433 532 736**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **NEXO ASSOCIATION D'AVOCATS**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

A jour au 13/03/2024 Gage sans dépossession
au 13/03/2024 Gage des stocks
au 13/03/2024 Nantissement de l'outillage et du matériel

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

A jour au 13/03/2024 Nantissement de parts sociales

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

A jour au 13/03/2024 Privilège de vendeur

Néant



Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole*Article R. 521-2, 4° du code de commerce*A jour au 13/03/2024 Nantissement judiciaire de fonds
au 13/03/2024 Nantissement de fonds

Néant

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

A jour au 13/03/2024 Déclaration de créance

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

A jour au 13/03/2024 Hypothèque maritime

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant



Hypothèques fluviales

Article R. 521-2, 9° du code de commerce

A jour au 13/03/2024 Hypothèque fluviale

Néant

Actes de saisies de bateaux

Article R. 521-2, 10° du code de commerce

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal

Article R. 521-2, 11° du code de commerce

A jour au 13/03/2024 Biens inaliénables

Néant

État des inscriptions de contrats de location et clauses de réserve de propriété en matière mobilière

Article L. 624-10 du code de commerce

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété

Article R. 521-2, 12° du code de commerce

A jour au 13/03/2024 Contrat de location
au 13/03/2024 Clause de réserve de propriété

Néant



Privilège du Trésor

Article R. 521-2, 13° du code de commerce

A jour au 13/03/2024 Privilège du trésor

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Article R. 521-2, 14° du code de commerce

A jour au 13/03/2024 Privilège de la sécurité sociale

Néant

Warrants agricoles

Article R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :

*Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.*

A jour au 13/03/2024 Warrant agricole

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière

Article R. 521-2, 16° du code de commerce

A jour au 13/03/2024 Crédit-bail en matière mobilière

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce

Article R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant



Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement

Article R. 521-2, 18° du code de commerce

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

A jour au 13/03/2024 Prêts et délais

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

A jour au 13/03/2024 Protêts

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

A jour au 13/03/2024 Warrants

Néant

État des inscriptions de nantissement de l'outillage et du matériel

Articles L. 525-1 suivants du code de commerce (abrogés)

Néant

État des inscriptions de gage des stocks

Article L. 527-1 et suivants du code de commerce (abrogés)

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Avignon

Délivré le : 15/03/2024 à 16:25:42

Etat du chef de : PROVENCE RESERVATION, 4 Rue de la République 84000 Avignon

Requis par : NEXO ASSOCIATION D'AVOCATS

Le greffier



Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'Avignon
Délivré le : 15/03/2024 à 16:25:42
Etat du chef de : PROVENCE RESERVATION, 4 Rue de la République 84000 Avignon
Requis par : NEXO ASSOCIATION D'AVOCATS

Le greffier

